



PRÉFET DE LA RÉGION LORRAINE

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL
POUR LES AFFAIRES RÉGIONALES

ARRÊTÉ

S.G.A.R. n° 2012- S18 en date du 20 DEC. 2012

portant délimitation des zones vulnérables aux pollutions
par les nitrates d'origine agricole sur le bassin Rhin-Meuse

oooo

LE PRÉFET DE LA RÉGION LORRAINE,
PRÉFET DE LA ZONE DE DÉFENSE ET DE SECURITÉ EST,
PRÉFET COORDONNATEUR DU BASSIN RHIN-MEUSE,
PRÉFET DE LA MOSELLE,
CHEVALIER DANS L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE,

VU la directive (CEE) n° 91-676 du Conseil des Communautés Economiques Européennes du 12 décembre 1991, concernant la protection des eaux contre la pollution par les nitrates à partir de sources agricoles ;

VU les articles R 211-75 à R 211-79 du Code de l'environnement relatifs à la délimitation des zones vulnérables aux pollutions par les nitrates ;

VU l'arrêté ministériel du 16 mai 2005, modifié par l'arrêté du 27 octobre 2010, portant délimitation des bassins ou groupements de bassins en vue de l'élaboration et de la mise à jour des schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux ;

VU l'arrêté SGAR n° 2007-272 en date du 23 juillet 2007 portant délimitation des zones vulnérables aux pollutions par les nitrates d'origine agricole sur le bassin Rhin-Meuse et son arrêté modificatif n° 2008-251 en date du 18 juillet 2008 ;

VU la circulaire n°DEVL1134947C du 22 décembre 2011 relative au réexamen de la liste des zones vulnérables au titre de la directive n° 91/676/CEE du 12 décembre 1991 concernant la protection des eaux contre la pollution par les nitrates à partir de sources agricoles, dite directive « nitrates » ;

VU les avis des Conseils Départementaux de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques des Ardennes en date du 4 octobre 2012, de la Haute-Marne en date du 11 septembre 2012, de la Meurthe-et-Moselle en date du 20 septembre 2012, de la Meuse en date du 17 septembre 2012, de la Moselle en date du 27 septembre 2012, du Bas-Rhin en date du 10 octobre 2012, du Haut-Rhin en date du 4 octobre 2012 et des Vosges en date du 18 septembre 2012 ;

VU les avis des Conseils Généraux, des Chambres Départementales d'Agriculture, des Conseils Régionaux et des Chambres Régionales d'Agriculture du bassin Rhin-Meuse ;

VU la délibération n°2012/21 du comité de bassin Rhin-Meuse du 30 novembre relative à l'avis sur le projet de révision des zones vulnérables ;

CONSIDÉRANT que les Conseils Généraux des Ardennes, de la Haute-Marne, de la Meurthe-et-Moselle, de la Meuse, de la Moselle, du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et des Vosges ont été saisis pour avis respectivement le 13 août 2012, le 17 août 2012, le 14 août 2012, le 17 août 2012, le 10 août 2012, le 14 août 2012, le 6 septembre 2012 et le 17 septembre 2012 ;

CONSIDÉRANT que les Chambres Départementales d'Agriculture des Ardennes, de la Haute-Marne, de la Meurthe-et-Moselle, de la Meuse, de la Moselle, du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et des Vosges ont été saisis pour avis respectivement le 13 août 2012, le 17 août 2012, le 10 août 2012, le 17 août 2012, le 10 août 2012, le 11 août 2012, le 6 septembre 2012 et le 12 septembre 2012 ;

CONSIDÉRANT que les Conseils Régionaux d'Alsace, de Champagne-Ardenne et de Lorraine ont été saisis pour avis respectivement le 20 août 2012, le 14 août 2012 et le 6 août 2012 ;

CONSIDÉRANT que les Chambres Régionales d'Agriculture d'Alsace, de Champagne-Ardenne et de Lorraine ont été saisis pour avis respectivement le 20 août 2012, le 14 août 2012 et le 6 août 2012 ;

SUR proposition de Madame la Secrétaire Générale pour les Affaires Régionales ;

ARRÊTE :

ARTICLE 1^{er}

Les zones désignées vulnérables aux pollutions par les nitrates d'origine agricole dans le bassin Rhin-Meuse sont constituées des territoires des communes dont la liste est annexée au présent arrêté.

ARTICLE 2

Cette délimitation des zones vulnérables est rendue publique. Un extrait du présent arrêté sera affiché dans les mairies des communes concernées mentionnées en annexe.

ARTICLE 3

L'arrêté SGAR n° 2007-272 en date du 23 juillet 2007 portant délimitation des zones vulnérables aux pollutions par les nitrates d'origine agricole sur le bassin Rhin-Meuse et son arrêté modificatif n° 2008-251 en date du 18 juillet 2008 sont abrogés.

ARTICLE 4 :

Les Préfets des départements des Ardennes, de la Haute-Marne, de la Meurthe-et-Moselle, de la Meuse, de la Moselle, du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et des Vosges, et la Directrice régionale de l'environnement de Lorraine, Déléguée de Bassin Rhin-Meuse, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs des préfectures de ces départements et de la région Lorraine.

ARTICLE 5 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Strasbourg, dans un délai de deux mois, à compter des mesures de publication.

LE PRÉFET DE LA RÉGION LORRAINE,
PRÉFET COORDONNATEUR
DU BASSIN RHIN-MEUSE,



Nacer MEDDAH



POUR COPIE CONFORME A L'ORIGINAL

Pour le Préfet,

14/01/2014

Cabinet du Préfet de la Région Lorraine



Sébastien FRADAYROL-MARTINELLI

ANNEXE À L'ARRÊTÉ SGAR N° 2012-538 EN DATE DU 01/12/2012

**LISTE DES COMMUNES CLASSÉES EN ZONE VULNÉRABLE
DANS LE BASSIN RHIN-MEUSE**

Département des Ardennes

BAALONS	LOUVERGNY	SINGLY
CHAGNY	OMONT	SURY
LE CHESNE	REMILLY-LES-POTHEES	VILLERS-LE-TILLEUL
HAUDRECY	SAINT-MARCEL	VILLERS-LE-TOURNEUR
LA HORGNE	SAUVILLE	

Département de la Haute Marne

Toutes les communes de ce département situées dans le bassin Rhin-Meuse.

Département de la Meurthe-et-Moselle

ABAUCOURT	BEY-SUR-SEILLE	DOLCOURT
ABBEVILLE-LES-CONFLANS	BEZANGE-LA-GRAINDE	DOMEVRE-EN-HAYE
ABONCOURT	BEZAUMONT	DOMMARTIN-LA-CHAUSSEE
AFFLEVILLE	BICQUELEY	DOMPRIX
ALLAIN	BOISMONT	DONCOURT-LES-CONFLANS
ALLAMONT	BONCOURT	DONCOURT-LES-LONGUYON
ALLONDRELLE-LA-MALMAISON	MONT-BONVILLERS	EPIEZ-SUR-CHIERS
ANDERNY	BOUILLONVILLE	EPLY
ANOUX	BOUXIERES-AUX-CHENES	ERROUVILLE
ARMAUCOURT	BOUXIERES-SOUS-FROIDMONT	ESSEY-ET-MAIZERAIS
ARNAVILLE	BRAINVILLE	EUVEZIN
ARRACOURT	BREHAIN-LA-VILLE	FAVIERES
ARRAYE-ET-HAN	BRIEY	FEY-EN-HAYE
ATHIENVILLE	BRIN-SUR-SEILLE	FILLIERES
AUBOUE	BRUVILLE	FLEVILLE-LIXIERES
AUDUN-LE-ROMAN	BULLIGNY	FLIREY
AVILLERS	CHAMBLEY-BUSSIERES	FRESNOIS-LA-MONTAGNE
AVRAINVILLE	CHARENCY-VEZIN	FRIAUVILLE
AVRIL	CHAREY	GEMONVILLE
BAGNEUX	CHENICOURT	GERMINY
BARISEY-AU-PLAIN	CHENIERES	GEZONCOURT
BARISEY-LA-COTE	CLEMERY	GIRAU MONT
LES BAROCHE S	COLMEY	GONDRECOURT-AIX
BASLIEUX	COLOMBEY-LES-BELLES	GORCY
BATILLY	CONFLANS-EN-JARNISY	GRAND-FAILLY
BAYONVILLE-SUR-MAD	CONS-LA-GRANDVILLE	GRIMONVILLER
BAZAILLES	COSNES-ET-ROMAIN	GRISCOURT
BEAUMONT	CREPEY	HAGEVILLE
BECHAMPS	CREVIC	HAN-DEVANT-PIERREPONT
BELLEAU	CREZILLES	HANNONVILLE-SUZEMONT
BELLEVILLE	CRUSNES	HATRIZE
BERNECOURT	CUSTINES	HAUCOURT-MOULAIN E
BETTAINVILLERS	CUTRY	HERSERANGE
BEUVEILLE	DAMPVITOUX	HOME COURT
BEUVEZIN	DEUXVILLE	HUSSIGNY-GODBRANGE
BEUVILLERS	DIEULOURD	JAILLON

JARNY	MONTIGNY-SUR-CHIERS	SAULXEROTTE
JAULNY	MONT-SAINT-MARTIN	SEICHEPREY
JEANDELAINCOURT	MONT-SUR-MEURTHE	SELAINCOURT
JEANDELIZE	MORFONTAINE	SERROUVILLE
JEZAINVILLE	MORVILLE-SUR-SEILLE	SEXEY-AUX-FORGES
JOEUF	MOUAVILLE	SORNEVILLE
JOPPECOURT	MOUTIERS	SPOINVILLE
JOUAVILLE	MOUTROT	TELLANCOURT
JOUDREVILLE	MURVILLE	THEZEY-SAIN-T-MARTIN
JUVRECOURT	NOMENY	THIAUCOURT-REGNIEVILLE
LABRY	NORROY-LE-SEC	THIL
LAIX	NOVANT-AUX-PRES	THUILLEY-AUX-GROSEILLES
LANDREMONT	OCHEY	THUMEREVILLE
LANDRES	OLLEY	TIERCELET
LANFROIJCOURT	ONVILLE	TRAMONT-EMY
LANTEFONTAINE	OTHE	TRAMONT-LASSUS
LARONXE	OZERAILES	TRAMONT-SAINT-ANDRE
LESMENILS	PANNES	TREMBLECOURT
LETRICOURT	PETIT-FAILLY	TRIEUX
LEXY	PHLIN	TRONVILLE
LEYR	PIENNES	TUCQUEGNIEUX
LIMEY-REMENAUVILLE	PIERRE-LA-TREICHE	UGNY
LIRONVILLE	PIERREPONT	VALLEROY
LIVERDUN	POMPEY	VANDELAINVILLE
LOISY	PORT-SUR-SEILLE	VAUDEMONT
LONGLAVILLE	PRENY	VIEVILLE-EN-HAYE
LONGUYON	PREUTIN-HIGNY	VILCEY-SUR-TREY
LONGWY	PUXE	VILLE-AU-MONTOIS
LUBEY	PUXIEUX	VILLE-AU-VAL
MAILLY-SUR-SEILLE	RAUCOURT	VILLECEY-SUR-MAD
MAIRY-MAINVILLE	RECHICOURT-LA-PETITE	VILLE-HOUDLEMONT
MAIXE	REHAINVILLER	VILLERS-EN-HAYE
MALAVILLERS	REHON	VILLERS-LA-CHEVRE
MAMEY	REMBERCOURT-SUR-MAD	VILLERS-LA-MONTAGNE
MANCE	ROGEVILLE	VILLERS-LE-ROND
MANCIEULLES	ROSIERES-EN-HAYE	VILLERS-LES-MOIVRONS
MANONVILLE	ROUVES	VILLERUPT
MARBACHE	SAINT-AIL	VILLE-SUR-YRON
MARS-LA-TOUR	SAINT-BAUSSANT	VILLETTE
MARTINCOURT	SAINT-CLEMENT	VITERNE
MAZERULLES	SAINT-GENEVIEVE	VIVIERS-SUR-CHIERS
MERCY-LE-BAS	SAINT-JEAN-LES-LONGUYON	WAVILLE
MERCY-LE-HAUT	SAINT-JULIEN-LES-GORZE	XAMMES
MEXY	SAINT-MARCEL	XERMAMENIL
MILLERY	SAINT-PANCRE	XIVRY-CIRCOURT
MOINEVILLE	SAINT-SUPPLET	XONVILLE
MOIVRONS	SAIZERAIS	
MONCEL-SUR-SEILLE	SANCY	
MONTAUVILLE	SAULNES	

Département de la Meuse

ABAUCOURT-HAUTECOURT	BENEY-EN-WOEVRE	BROUENNES
AMANTY	BETHELAINVILLE	BROUSSEY-RAULECOURT
AMEL-SUR-L'ETANG	BEZONVAUX	BUREY-EN-VAUX
APREMONT-LA-FORET	BLANZEE	BUREY-LA-COTE
ARRANCY-SUR-CRUSNE	BOINVILLE-EN-WOEVRE	BUXIERES-SOUS-LES-COTES
AUTREVILLE-SAINT-LAMBERT	BONZEE	BUZY-DARMONT
AVILLERS-SAINTE-CROIX	BOUCONVILLE-SUR-MADT	CHALAINES
AVIOOTH	BOULIGNY	CHAMPOUGNY
BAALON	BRAQUIS	CHATILLON-SOUS-LES-COTES
BANTHEVILLE	BREUX	CHAUVCY-LE-CHATEAU
BAZEILLES-SUR-OTHAIN	BRIXEY-AUX-CHANNOINES	CHAUVCY-SAINT-HUBERT

COMBRES-SOUS-LES-COTES	LATOUR-EN-WOEVRE	ROUVRES-EN-WOEVRE
DAMLOUP	LEMMES	ROUVOIS-SUR-OTHAIN
DIEPPE-SOUS-DOUAUMONT	LOUPMONT	RUPT-EN-WOEVRE
DOMMARTIN-LA-MONTAGNE	LOUPPY-SUR-LOISON	RUPT-SUR-OTHAIN
DOMMARY-BARONCOURT	MAIZERAY	SAINTE-GERMAIN-SUR-MEUSE
DOMREMY-LA-CANNE	MALANCOURT	SAINTE-HILAIRE-EN-WOEVRE
DONCOURT-AUX-TEMPLIERS	MANHEULLES	SAINTE-JEAN-LES-BUZY
DOUAUMONT	MARCHEVILLE-EN-WOEVRE	SAINTE-JULIEN-SOUS-LES-COTES
DUZEY	MARTINCOURT-SUR-MEUSE	SAINTE-LAURENT-SUR-OTHAIN
ECOUVIEZ	MARVILLE	SAINTE-MAURICE-SOUS-LES-COTES
EIX	MAUCOURT-SUR-ORNE	SAINTE-PIERREVILLERS
LES EPARGES	MAXEY-SUR-VAISE	SAINTE-REMY-LA-CALONNE
EPIEZ-SUR-MEUSE	MOGEVILLE	SAULX-LES-CHAMPLON
ETAIN	MONTBRAS	SAUVIGNY
ETON	MONTIGNY-LES-VAUCOULEURS	SENON
FASSIGNY	MONTMEDY	SEPVIGNY
FLEURY-DEVANT-DOUAUMONT	MONTSEC	SORBRY
FOAMEIX-ORNEL	MORANVILLE	SPINCOURT
FREMEREVILLE-SOUS-LES-COTES	MORGEMOULIN	STENAY
FRESNES-EN-WOEVRE	MOULAINVILLE	TAILLANCOURT
FROMEZEEY	MOULINS-SAINT-HUBERT	THILLOT
GENICOURT-SUR-MEUSE	MOULOTTE	THONNE-LA-LONG
GEVILLE	MUZERAY	THONNE-LE-THIL
GINCHEY	NEPVANT	THONNE-LES-PRES
GIRAUVOISIN	NEUVILLE-LES-VAUCOULEURS	THONNELLE
GORAINCOURT	NIXEVILLE-BLERCOURT	TRESAUVAUX
GOUSSAINCOURT	NONSARD-LAMARCHE	UGNY-SUR-MEUSE
GRIMAUTOUR-EN-WOEVRE	NOUILLONPONT	VARNEVILLE
GUSSAINVILLE	OLIZY-SUR-CHIERS	VAUCOULEURS
HAN-LES-JUVIGNY	ORNES	VAUDEVILLE-LE-HAUT
HANNONVILLE-SOUS-LES-COTES	OURCHES-SUR-MEUSE	VAUDONCOURT
HARVILLE	PAGNY-LA-BLANCHE-COTE	VAUX-DEVANT-DAMLOUP
HAUDIOMONT	PAREID	VELOSNES
HEIPPS	PARFONDURPT	VERNEUIL-GRAND
HENNEMONT	PILLON	VERNEUIL-PETIT
HERBEUVILLE	PINTHEVILLE	VIGNEULLES-LES-HATTONCHATEL
HERMEVILLE-EN-WOEVRE	POUILLY-SUR-MEUSE	VIGNEUL-SOUS-MONTMEDY
HEUDICOURT-SOUS-LES-COTES	QUINCY-LANDZECOURT	VILLECLOYE
INOR	RAMBUCOURT	VILLE-EN-WOEVRE
IRE-LE-SEC	REMOIVILLE	VILLERS-SOUS-PAREID
JONVILLE-EN-WOEVRE	RIAVILLE	VOUTHON-BAS
JUVIGNY-SUR-LOISON	RICHECOURT	VOUTHON-HAUT
LABEUVILLE	RIGNY-LA-SALLE	WARCQ
LACHAUSSEE	RIGNY-SAINT-MARTIN	WATRONVILLE
LAHAYVILLE	LES ROISES	WOEL
LAMOUILLY	ROMAGNE-SOUS-MONTFAUCON	XIVRAY-ET-MARVOISIN
LANHERES	RONVAUX	

Département de la Moselle

ABONCOURT-SUR-SEILLE	BASSE-HAM	CHATEAU-SALINS
ACHAIN	BASSING	CHATEAU-VOUE
AJONCOURT	BELLANGE	CHATEL-SAINT-GERMAIN
ALAINCOURT-LA-COTE	BELLES-FORETS	CHEMINOT
AMANVILLERS	BEZANGE-LA-PETITE	CHERISEY
AMELECOURT	BIDESTROFF	CHESNY
APACH	BIONCOURT	COIN-LES-CUVRY
ARS-LAQUEUNEXY	BLANCHE-EGLISE	COIN-SUR-SEILLE
ASSENONCOURT	BOURGALTROFF	CONTHIL
ATTILLONCOURT	BOURDONNAY	CONTZ-LES-BAINS
AUGNY	BUCHY	CORNY-SUR-MOSELLE
AULNOIS-SUR-SEILLE	BURLIONCOURT	CRAINCOURT
AZOUDANGE	CHAMBREY	CUTTING

CUVRY	LIEHON	PUZIEUX
DALHAIN	LINDRE-BASSE	RACRANGE
DELME	LINDRE-HAUTE	REMELING
DESELING	LIOCOURT	RETEL
DIEUZE	LORRY-MARDIGNY	REZONVILLE
DOMNOM-LES-DIEUZE	LOUVIGNY	RICHE
DONJEUX	LUBECOURT	RITZING
DONNELAY	MAIZIERES-LES-VIC	RORBACH-LES-DIEUZE
FEY	MALAUCOURT-SUR-SEILLE	ROZERIEULLES
FLEURY	MANDEREN	RUSTROFF
FOSSIEUX	MANHOUE	SAILLY-ACHATEL
FOVILLE	MARIEULLES	SAINT-JURE
FRESNES-EN-SAULNOIS	MARLY	SAINT-MEDARD
FРИBOURG	MARSAL	SALONNES
GELUCOURT	MECLEUVES	SECOURT
GERBECOURT	MERSCHWEILLER	SIERCK-LES-BAINS
GOIN	METZ	SILLEGNY
GORZE	MONCOURT	SILLY-EN-SAULNOIS
GRAVELOTTE	MONTENACH	SOLGNE
GREMECEY	MONTIGNY-LES-METZ	SOTZELING
GUEBESTROFF	MORHANGE	TARQUIMPOL
GUEBLANGE-LES-DIEUZE	MORVILLE-LES-VIC	TINCRY
GUEBLING	MOYENVIC	VAL-DE-BRIDE
GUERMANGE	MULCEY	VANNECOURT
HABOUDANGE	OBRECK	VAXY
HAMPONT	OMMERAY	VERGAVILLE
HARAUCOURT-SUR-SEILLE	ORIOCOURT	VERNEVILLE
HUNTING	ORNY	VERN
JALLAUCOURT	PAGNY-LES-GOIN	VIC-SUR-SEILLE
JURY	PELTRE	VIGNY
JUVELIZE	PETTONCOURT	VIONVILLE
KIRSCH-LES-SIERCK	PEVANGE	VULMONT
KIRSCHNAUMEN	POMMERIEUX	WALDWISSE
LAUNSTROFF	PONTOY	WUISSE
LEMONCOURT	POUILLY	XANREY
LEY	POURNOY-LA-CHETIVE	XOCOURT
LEZEY	POURNOY-LA-GRASSE	ZARBELING
LIDREZING	PUTTIGNY	ZOMMANGE

Département du Bas-Rhin

ACHENHEIM	BISCHHEIM	DIEFFENTHAL
ALTECKENDORF	BISCHOFFSHEIM	DINGSHEIM
ALTORF	BISCHWILLER	DINSHEIM-SUR-BRUCHE
ARTOLSHEIM	BLAESHEIM	DONNENHEIM
ASCHBACH	BLIENSCHWILLER	DORLISHEIM
AUENHEIM	BOERSCH	DOSSENHEIM-KOCHERSBERG
AVOLSHEIM	BOESENBISEN	DRUSENHEIM
BALBRONN	BOLSENHEIM	DUNTZENHEIM
BALDENHEIM	BOOFZHEIM	DUPPIGHEIM
BARR	BOOTZHEIM	DURNINGEN
BATZENDORF	BOSSENDORF	DUTTLENHEIM
BEINHEIM	BOURGHEIM	EBERSHEIM
BENFELD	BOUXWILLER	EBERSMUNSTER
BERGBIETEN	BREUSCHWICKERSHEIM	ECKBOLSHEIM
BERNARDSWILLER	BRUMATH	ECKWERSHEIM
BERNOLSHEIM	CHATENOIS	EICHHOFFEN
BERSTETT	DACHSTEIN	ELSENHEIM
BERSTHEIM	DAHLENHEIM	ENTZHEIM
BIBLISHEIM	DAMBACH-LA-VILLE	EPFIG
BIETLENHEIM	DANGOLSHHEIM	ERGERSHEIM
BILWISHEIM	DAUENDORF	ERNOLSHEIM-BRUCHE
BINDERNHEIM	DIEBOLSHEIM	ERSTEIN

ESCHAU	KRIEGSHEIM	RITTERSHOFFEN
ESCHBACH	KURTZENHOUSE	ROESCHWOOG
FEGRSHEIM	KUTTOLSHEIM	ROHR
FESSENHEIM-LE-BAS	LAMPERTHEIM	ROHRWILLER
FLEXBourg	LANDERSHEIM	ROPPENHEIM
FORSTFELD	LAUTERBOURG	ROSENWILLER
FRIEDOLSHEIM	LEUTENHEIM	ROSHEIM
FRIESENHEIM	LIMERSHEIM	ROSSFELD
FURDENHEIM	LINGOLSHEIM	ROTTELSHEIM
GEISPOLSHEIM	LIPSHEIM	ROUTZENHEIM
GERSTHEIM	MACKENHEIM	SAASENHEIM
GERTWILLER	MAENNOLSHEIM	SAESSOLSHEIM
GEUDERTHEIM	MARCKOLSHEIM	SAIN-T-NABOR
GINGSHEIM	MARLENHEIM	SAIN-T-PIERRE
GOUGENHEIM	MATZENHEIM	SAND
GOXWILLER	MEISTRATZHEIM	SCHAEFFERSHEIM
GRESSWILLER	MINVERSHEIM	SCHAFFHOUSE-SUR-ZORN
GRIES	MITTELBERGHEIM	SCHAFFHOUSE-PRES-SELTZ
GRIESHEIM-PRES-MOLSHEIM	MITTELHAUSBERGEN	SCHARRACHBERGHEIM-IRMSTETT
GRIESHEIM-SUR-SOUFFEL	MITTELHAUSEN	SCHEIBENHARD
HAGUENAU	MITTELSCHAEFFFOLSHHEIM	SCHERWILLER
HANDSCHUHEIM	MOLSHEIM	SCHILTIGHEIM
HANGENBIETEN	MOMMENHEIM	SCHIRRHEIN
HATTEN	MORSCHWILLER	SCHIRRHOFFEN
HEIDOLSHEIM	MOTHERN	SCHNERSHEIM
HEILIGENSTEIN	MUNCHHAUSEN	SCHWEIGHOUSE-SUR-MODER
HERBSHEIM	MUNDOLSHEIM	SCHWINDRATZHEIM
HERRLISHEIM	MUSSIG	SCHWOBSCHEIM
HESSENHEIM	MUTTERSHOLTZ	SELESTAT
HILSENHEIM	MUTZENHOUSE	SELTZ
HINDISHEIM	MUTZIG	SERMERSHEIM
HIPSHEIM	NEEWILLER-PRES-LAUTERBOURG	SESENHEIM
HOCHFELDEN	NEUWILLER-LES-SAVERNE	SOUFFELWEYERSHEIM
HOCHSTETT	NIEDERHAUSBERGEN	SOUFFLENHEIM
HOENHEIM	NIEDERLAUTERBACH	SOULTZ-LES-BAINS
HOERDT	NIEDERNAI	STATTMATTEN
HOFFEN	NIEDERROEDERN	STILL
HOHATZENHEIM	NIEDERSCHAEFFFOLSHHEIM	STOTZHEIM
HOHENGOEFT	NORDHEIM	STUNDWILLER
HOHFRANKENHEIM	NORDHOUSE	STUTZHEIM-OFFENHEIM
HOLTZHEIM	NOthalten	SUNDHOUSE
HURTIGHEIM	OBENHEIM	SURBOURG
HUTTENDORF	BETSCHDORF	TRAENHEIM
HUTTENHEIM	OBERHAUSBERGEN	TRUCHTERSHEIM
ICHTRATZHEIM	OBERHOFFEN-SUR-MODER	UHLWILLER
ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN	OBERNAI	UTTENHEIM
INGENHEIM	OBEROEDERN	VALFF
INNENHEIM	OBERSCHAEFFFOLSHHEIM	LA VANCELL
ITTENHEIM	ODRATZHEIM	VENDENHEIM
ITTERSWillER	OHLUNGEN	WAHLENHEIM
NEUGARTHEIM-ITTLENHEIM	OHNENHEIM	WALBOURG
KALTENHOUSE	OLWISHEIM	WALTENHEIM-SUR-ZORN
KAUFFENHEIM	ORSCHWILLER	WANGEN
KERTZFELD	OSTHOFFEN	WASSELONNE
KESSELDORF	OSTHOUSE	WEITBRUCH
KIENHEIM	OSTWALD	WESTHOFFEN
KINTZHEIM	OTTrott	WESTHOUSE
KIRCHHEIM	PFETTISHEIM	WESTHOUSE-MARMOUTIER
KLEINGOEFT	PFULGRIESHEIM	WEYERSHEIM
KOGENHEIM	PLOBSHEIM	WILLGOTTHEIM
KOLBSHEIM	QUATZENHEIM	WINGERSHEIM
KNOERSHEIM	RANGEN	WINTERSHOUSE
KRAUTGERSHEIM	REICHSTETT	WINTZENBACH
KRAUTWILLER	RICHTOLSHEIM	WINTZENHEIM-KOCHERSBERG

WITTERNHEIM
WITTERSHEIM
WITTISHEIM
WIWERSHEIM

WOLFISHEIM
WOLSCHHEIM
WOLXHEIM
ZEHNACKER

ZEINHEIM
ZELLWILLER

Département du Haut-Rhin

ALGOLSHEIM	COURTAVON	HELFRAUTZKIRCH
ALTENACH	DANNEMARIE	HENFLINGEN
ALTKIRCH	DESENHEIM	HERRLISHEIM-PRES-COLMAR
AMMERSCHWIHR	DIDENHEIM	HESINGUE
AMMERZWILLER	DIEFMATTEN	HETTENSCHLAG
ANDOLSHEIM	DIETWILLER	HINDLINGEN
APPENWIHR	DURLINSDORF	HIRSINGUE
ARTZENHEIM	DURMENACH	HIRTZBACH
ASPACH	DURRENENTZEN	HIRTZFELDEN
ASPACH-LE-BAS	EGLINGEN	HOCHSTATT
ASPACH-LE-HAUT	EGUISHEIM	HOLTZWIHR
ATTENSCHWILLER	ELBACH	HOMBOURG
BALDERSHEIM	EMLINGEN	HORBOURG-WIHR
BALGAU	SAINT-BERNARD	HOUSSEN
BALLERSDORF	ENSISHEIM	HUNAWIHR
BALSCHWILLER	ESCHENTZWILLER	HUNDSBACH
BALTZENHEIM	ETEIMBES	HUNINGUE
BANTZENHEIM	FALKWILLER	HUSSEREN-LES-CHATEAUX
BARTENHEIM	FELDBACH	ILLFURTH
BATTENHEIM	FELDKIRCH	ILLHAEUSERN
BEBLENHEIM	FERRETTE	ILLZACH
BELLEMAGNY	FESSENHEIM	INGERSHEIM
BENDORF	FISLIS	ISSENHEIM
BENNWIHR	FLAXLANDEN	JEBSHEIM
BERENTZWILLER	FOLGENSBOURG	JETTINGEN
BERGHEIM	FORTSCHWIHR	JUNGHOLTZ
BERGHOLTZ	FRANKEN	KAPPELEN
BERGHOLTZzell	FRIESEN	KATZENTHAL
BERNWILLER	FROENINGEN	KAYSERSBERG
BERRWILLER	FULLEREN	KEMBS
BETTENDORF	GALFINGUE	KIENTZHEIM
BETTLACH	GEISPITZEN	KIFFIS
BIEDERTHAL	GEISWASSER	KINGERSHEIM
BIESHEIM	GILDWILLER	KNOERINGUE
BILTZHEIM	GOMMERSDORF	KOESTLACH
BISCHWIHR	GRENTZINGEN	KOETZINGUE
BISEL	GRUSSENHEIM	KUNHEIM
BLODELSHEIM	GUEBERSCHWIHR	LANDSER
BLOTZHEIM	GUEBWILLER	LARGITZEN
BOLLWILLER	GUEMAR	LEVONCOURT
BOUXWILLER	GUEVENATTEN	LEYMEN
BRECHAUMONT	GUNDOLSHHEIM	LIEBENSWILLER
BRETTEN	HABSHHEIM	LIEBSDORF
BRINCKHEIM	HAGENBACH	LIGSDORF
BRUEBACH	HAGENTHAL-LE-BAS	LINDORF
BRUNSTATT	HAGENTHAL-LE-HAUT	LOGELHEIM
BUETHWILLER	HARTMANNSWILLER	LUCELLE
BUHL	HATTSTATT	LUEMSCHWILLER
BURNHAUPT-LE-BAS	HAUSGAUEN	VALDIEU-LUTRAN
BURNHAUPT-LE-HAUT	HECKEN	LUTTER
BUSCHWILLER	HEGENHEIM	LUTTERBACH
CARSPACH	HEIDWILLER	MAGNY
CERNAY	HEIMERSDORF	MAGSTATT-LE-BAS
CHALAMPE	HEIMSBRUNN	MAGSTATT-LE-HAUT
CHAVANNES-SUR-L'ETANG	HEITEREN	MANSPACH
COLMAR	HEIWILLER	MERTZEN

MERXHEIM	REGUISHEIM	STETTEN
MEYENHEIM	REININGUE	STRUETH
MICHELBACH-LE-BAS	RETZWILLER	SUNDHOFFEN
MICHELBACH-LE-HAUT	RIBEAUVILLE	TAGOLSHEIM
MITTELWIHR	RICHWILLER	TAGSDORF
MOERNACH	RIEDISHEIM	TRAUBACH-LE-BAS
MONTREUX-JEUNE	RIEDWIHR	TRAUBACH-LE-HAUT
MONTREUX-VIEUX	RIESPACH	TURCKHEIM
MOOSLARGUE	RIQUEWIHR	UEBERSTRASS
MORSCHWILLER-LE-BAS	RIXHEIM	UFFHEIM
MUESPACH	RODERN	UFFHOLTZ
MUESPACH-LE-HAUT	ROGGENHOUSE	UNGRERSHEIM
MULHOUSE	ROMAGNY	URSCHENHEIM
MUNCHHOUSE	ROPENTZWILLER	VIEUX-FERRETTE
MUNTZENHEIM	RORSCHWIHR	VIEUX-THANN
MUNWILLER	ROSENAU	VILLAGE-NEUF
NAMBSHEIM	ROUFFACH	VOEGTLINSHOFFEN
NEUF-BRISACH	RUEDERBACH	VOGELGRUN
NEUWILLER	RUELISHEIM	VOLGELSHEIM
NIEDERENTZEN	RUSTENHART	WAHLBACH
NIEDERHERGHEIM	RUMERSHEIM-LE-HAUT	WALDIGHOFEN
NIEDERMORSCHWIHR	SAINT-COSME	WALHEIM
NIFFER	SAINTE-CROIX-EN-PLAINE	WALTENHEIM
OBERDORF	SAINT-HIPPOLYTE	WATTWILLER
OBERENTZEN	SAINT-Louis	WECKOLSHEIM
OBERRHERGHEIM	SAINT-ULRICH	WENTZWILLER
OBERLARG	SAUSHEIM	WERENTZHOUSE
OBERMORSCHWIHR	SCHLIERBACH	WESTHALTEN
OBERSAASHEIM	SCHWEIGHOUSE-THANN	WETTOLSHEIM
OLTINGUE	SCHWOBEN	WICKERSCHWIHR
ORSCHWIHR	SEPOIS-LE-BAS	WIDENSOLEN
OSENBACH	SEPOIS-LE-HAUT	WILLER
OSTHEIM	SIERENTZ	WINKEL
OTTMARSHEIM	SIGOLSHEIM	WINTZENHEIM
PETIT-LANDAU	SONDERSDORF	WITTELSHEIM
PFAFFENHEIM	SOULTZ-HAUT-RHIN	WITTENHEIM
PFASTATT	SOULTZMATT	WITTERSDORF
PFETTERHOUSE	SPECHBACH-LE-BAS	WOLFERSDORF
PULVERSHEIM	SPECHBACH-LE-HAUT	WOLFGANTZEN
RAEDERSDORF	STAFFELFELDEN	WOLSCHWILLER
RAEDERSHEIM	STEINBACH	WUENHEIM
RANSPACH-LE-BAS	STEINBRUNN-LE-BAS	ZAESSINGUE
RANSPACH-LE-HAUT	STEINBRUNN-LE-HAUT	ZELLENBERG
RANTZWILLER	STEINSOULTZ	ZILLISHEIM
	STERNENBERG	ZIMMERSHEIM

Département des Vosges

AROFFE	FREBECOURT	NEUFCHATEAU
ATTIGNEVILLE	GREUX	PLEUVEZAIN
AUTIGNY-LA-TOUR	HARCHECHAMP	POMPIERRE
AUTREVILLE	HARMONVILLE	PUNEROT
BARVILLE	JAINVILLOTTE	REBEUVILLE
BAZOILLES-SUR-MEUSE	JUBAINVILLE	ROLLAINVILLE
CERTILLEUX	LIGEVILLE	ROUVRES-LA-CHETIVE
CHAMAGNE	MACONCOURT	RUPPES
CHARMES	MARTIGNY-LES-GERBONVAUX	SARTES
CIRCOURT-SUR-MOUZON	MAXEY-SUR-MEUSE	SONCOURT
CLEREY-LA-COTE	MEDONVILLE	SOULOSSE-SOUS-SAINT-ELOPHE
COUSSEY	MONCEL-SUR-VAIR	TILLEUX
DOMREMY-LA-PUCELLE	MONT-LES-NEUFCHATEAU	TRANQUEVILLE-GRAUX
ESLEY	MONTHUREUX-LE-SEC	VICHEREY



PREFET DE LA REGION LORRAINE

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL
POUR LES AFFAIRES RÉGIONALES

ARRÊTÉ

S.G.A.R. n° 2012- 548 en date du 28 DEC. 2012

établissant la liste des cours d'eau mentionnée au 1^o du I de l'article L.214-17 du code de l'environnement sur le bassin Rhin-Meuse

.....

LE PRÉFET DE LA RÉGION LORRAINE
PRÉFET DE LA ZONE DE DÉFENSE ET DE SECURITE EST
PRÉFET COORDONNATEUR DU BASSIN RHIN-MEUSE
PRÉFET DE LA MOSELLE
CHEVALIER DANS L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE

VU la directive cadre européenne sur l'eau n°2000/60/CE du 23 octobre 2000 établissant un cadre pour la politique communautaire dans le domaine de l'eau ;

VU les articles L.214-17 et R.214-107 et suivants du code de l'environnement ;

VU la circulaire n°DEVO0803331C du 6 février 2008 relative au classement des cours d'eau au titre de l'article L.214-17-I du code de l'environnement et aux obligations qui en découlent pour les ouvrages ;

VU la circulaire n°DEVO0821080C du 15 septembre 2008 relative à l'étude de l'impact des classements des cours d'eau sur les différents usages de l'eau ;

VU la circulaire n°DEVO0919945C du 17 septembre 2009 relative à l'organisation de la procédure de révision des classements de cours d'eau, complétant les circulaires du 6 février 2008 et du 15 septembre 2008 ;

VU les schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux des parties françaises des districts hydrographiques du Rhin et de la Meuse approuvés par arrêté préfectoral en date du 27 novembre 2009 pour la période 2009-2015, notamment les dispositions T3-O3-D2, T3-O3.2.2-D1, T3-O3.2.2-D2, T3-O3.2.2-D3, T3-O3.2.2-D4, T3-O3.2.2-D5 ainsi que les cartes mentionnées dans ces dispositions ;

VU les schémas d'aménagement et de gestion des eaux approuvés sur le bassin Rhin-Meuse ;

VU les avant-projets de listes transmis par les préfets à l'issue des concertations départementales qui se sont déroulées de janvier 2010 à avril 2011 et les observations formulées à ces occasions ;

VU l'harmonisation des avant-projets départementaux par la commission administrative de bassin du 22 juin 2011 ;

VU l'étude de l'impact des classements sur les différents usages de l'eau sur le bassin Rhin-Meuse ;

VU les avis des conseils généraux et des établissements publics territoriaux de bassin consultés de juin 2012 à octobre 2012 ;

VU l'avis du comité de bassin du 30 novembre 2012 ;

VU le document technique d'accompagnement des classements ;

CONSIDÉRANT les engagements pris par la France pour la reconstitution des populations d'anguilles et les mesures de restauration de la continuité écologique qui s'imposent en conséquence ;

CONSIDERANT la contribution de la restauration de la continuité écologique à l'atteinte des objectifs environnementaux de la directive cadre européenne sur l'eau n°2000/60/CE du 23 octobre 2000 ;

CONSIDERANT par ailleurs les liens hydrographiques au sein des districts internationaux du Rhin et de la Meuse ;

SUR proposition de la directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Lorraine, déléguée de bassin Rhin-Meuse ;

ARRÊTE :

ARTICLE 1^{er}

L'annexe au présent arrêté fixe la liste des cours d'eau, parties de cours d'eau ou canaux mentionnés au 1^o du I de l'article L.214-17 du code de l'environnement, sur lesquels aucune autorisation ou concession ne peut être accordée pour la construction de nouveaux ouvrages s'ils constituent un obstacle à la continuité écologique.

ARTICLE 2

La mention : « le cours d'eau X et ses affluents » implique que sont considérés comme affluents tous les affluents et sous affluents correspondant à l'ensemble du bassin hydrographique amont dans la section où le cours d'eau est classé.

ARTICLE 3

Sauf précision contraire, les cours d'eau, parties de cours d'eau ou canaux, au sens du présent arrêté, incluent leurs annexes hydrauliques, bras et autres dérivations participant à l'écoulement de la majeure partie ou d'une partie significative du débit de leurs eaux et au fonctionnement de leur écosystème.

ARTICLE 4 :

L'étude de l'impact des classements et le document technique d'accompagnement détaillant les informations hydrographiques, les critères justifiant le classement issu des concertations et consultations locales ainsi que la cartographie des cours d'eau listés, sont consultables sur le site internet <http://www.lorraine.developpement-durable.gouv.fr/> de la Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement de Lorraine, DREAL de bassin Rhin-Meuse. Ils sont tenus à la disposition du public à la DREAL Lorraine, 2 rue Augustin Fresnel BP 95038 57071 Metz Cedex 03, ainsi que dans les préfectures des départements aux adresses suivantes :

Département	Adresse
Bas-Rhin	5 place de Broglie BP 1070 67073 STRASBOURG CEDEX
Moselle	9, place de la Préfecture B.P. 71014 57034 METZ CEDEX 1
Haut-Rhin	7 rue Bruat BP 489 68020 COLMAR CEDEX
Ardennes	1 place de la Préfecture 08011 CHARLEVILLE MEZIERES CEDEX
Meuse	40 rue du Bourg B.P. 512 55012 BAR LE DUC CEDEX
Meurthe-et-Moselle	1 rue Préfet Claude Erignac 54016 NANCY CEDEX
Vosges	1 place Foch 88026 EPINAL CEDEX
Haute-Marne	89, rue de la Victoire de la Marne 52011 CHAUMONT CEDEX

ARTICLE 5 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Strasbourg, 31 avenue de La Paix, BP 1038F, 67070 Strasbourg Cedex, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

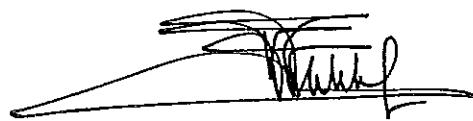
ARTICLE 6 :

Le présent arrêté sera publié au *Journal Officiel* de la République française ainsi qu'au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Lorraine, ainsi qu'au recueil des actes administratifs des préfectures des Ardennes, de la Haute-Marne, de la Meurthe-et-Moselle, de la Meuse, de la Moselle, du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et des Vosges.

ARTICLE 7 :

Les préfets des départements des Ardennes, de la Haute-Marne, de la Meurthe-et-Moselle, de la Meuse, de la Moselle, du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et des Vosges, ainsi que les directeurs régionaux de l'environnement de l'aménagement et du logement, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

LE PRÉFET DE LA RÉGION LORRAINE,
PRÉFET COORDONNATEUR
DU BASSIN RHIN-MEUSE,

A handwritten signature in black ink.

NACER MEDDAH

POUR COPIE CONFORME A L'ORIGINAL

Pour le Préfet,
L'Attachée

Chef du Pôle de Coordination Régionale



Mélanie PIAUAYROL-MARTINELLI

ANNEXE À L'ARRÊTÉ SGAR N° 2012- 548 EN DATE DU 27/12/2012

LISTE DES COURS D'EAU DU BASSIN RHIN-MEUSE MENTIONNÉE AU 1° DU I DE L'ARTICLE L.214-17 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT

Liste des cours d'eau du bassin Rhin-Meuse mentionnée au 1^{er} du l'article L.2.14-17 du Code de l'Environnement

Dpt	MASSE D'EAU SDAGE			TRONCON		LIMITE
	CODE	NOM	CODE	NOM		
68	FRCR18	ILL 3	A---0030	L'ILL		De la confluence de la Doller jusqu'à la masse d'eau l'Ill 4
68	FRCR19	ILL 4	A---0030	L'ILL		Toute la masse d'eau (depuis l'Ill 3 jusqu'au canal de Colmar)
67	FRCR20	ILL 5	A---0030	L'ILL		L'Ill de la limite des départements du Haut-Rhin et du Bas-Rhin jusqu'au Horgiessen
68	FRCR20	ILL 5	A---0030	L'ILL		Depuis le canal de Colmar jusqu'à la confluence avec la Fecht
68	FRCR20	ILL 5	A---0030	L'ILL		Depuis la confluence avec la Fecht jusqu'à la limite départementale avec le Bas-Rhin
67	FRCR21	ILL 6	A---0030	L'ILL		L'Ill et ses bras, notamment le Mühlbach d'Hüttenheim, du Horgiessen jusqu'au canal de décharge de l'Ill
67	FRCR22	ILL 7	A---0030	L'ILL		L'Ill et ses bras, notamment les Mühlbach d'Illkirch-Graffenstaden, du canal de décharge de l'Ill jusqu'à sa confluence dans le Rhin
88	FRCR208	MOSELLE1	A---0060	LA MOSELLE		Cours principal et l'ensemble des affluents et sous-affluents de la source jusqu'à sa confluence avec la Moselotte
88	FRCR209	MOSELLE2	A---0060	LA MOSELLE		Cours principal uniquement de sa confluence avec la Moselotte jusqu'à sa confluence avec la Vologne
88	FRCR211	MOSELLE4	A---0060	LA MOSELLE		Cours principal uniquement de sa confluence avec l'Avière jusqu'à la limite du département des Vosges
54	FRCR211	MOSELLE 4	A---0061	LA MOSELLE		Réserve biologique
68	FRCR23	LUCELLE	A0080300	LA LUCELLE		Tout son cours français
67	FRCR35	MUHLBACH DE GERSTHEIM	A0530310	RUISSEAU MUHLBACH DE GERSTHEIM		Le Mühlbach de Gerstheim de sa source jusqu'au canal d'alimentation du bassin de Plobsheim
68	FRCR53	DOLLER 1	A12-0200	LA DOLLER		La Doller de sa source jusqu'à la confluence avec le Willerbach
68	FRCR54	DOLLER 2	A12-0200	LA DOLLER		La Doller de la confluence avec le Willerbach jusqu'à la masse d'eau Doller3
68	FRCR706	DOLLER 3	A12-0200	LA DOLLER		La Doller depuis la masse d'eau Doller 2 jusqu'à la masse d'eau Doller 4
68	FRCR707	DOLLER 4	A12-0200	LA DOLLER		La Doller depuis la masse d'eau Doller 3 jusqu'à la masse d'eau Doller 5
68	FRCR57	DOLLER 5	A12-0200	LA DOLLER		La Doller de la masse d'eau Doller 5 jusqu'à la confluence du Baerenbach
68	FRCR57	DOLLER 5	A12-0200	LA DOLLER		La Doller de la confluence du Baerenbach jusqu'à la confluence avec l'Ill
68	FRCR77	LAUCH 1	A1500460	RUISSEAU HIRSENGRABEN		Le Ruisseau Hirsegraben de sa source jusqu'à la confluence avec la Lauch
68	FRCR77	LAUCH 1	A1500560	RUISSEAU LE KUNZRUNZ		Le Ruisseau Klinzrunz de sa source jusqu'à la confluence avec la Lauch
68	FRCR77	LAUCH 1	A1500580	RUISSEAU REHGRABEN		Le Ruisseau Rehgraben de sa source jusqu'à la confluence avec la Lauch
68	FRCR77	LAUCH 1	A1500660	RUISSEAU LE SEEBAKH		Le Ruisseau Seebach de sa source jusqu'à la confluence avec la Lauch
68	FRCR77	LAUCH 1	A1500790	RUISSEAU HOELLRUNZ		Le Ruisseau Hoellrunz de sa source jusqu'à la confluence avec la Lauch
68	FRCR77	LAUCH 1	A1500810	RUISSEAU FEISENBACK		Le Ruisseau Felsenbach de sa source jusqu'à la confluence avec la Lauch
68	FRCR77	LAUCH 1	A15-0200	LA LAUCH		La Lauch de sa source jusqu'à la confluence avec le Grosse Suizbach
68	FRCR77	LAUCH 1	A1510370	RUISSEAU DE LINTHAL		Le Ruisseau Linthal de sa source jusqu'à la confluence avec la Lauch

Liste des cours d'eau du bassin Rhin-Meuse mentionnée au 1°du l'article L.2 14-17 du Code de l'Environnement

Dpt	MASSE D'EAU SDAGE	TRONCON	LIMITE	
	CODE	NOM	CODE	NOM
68	FRCR77	LAUCH 1	A1510410	RUISSEAU GROSSE SULZBACH
68	FRCR77	LAUCH 1	A1510450	RUISSEAU KLEINE SULZBACH
68	FRCR84	FECHT 1	A2--0100	LA FECHT
68	FRCR85	FECHT 2	A2--0100	LA FECHT
68	FRCR86	FECHT 3	A2--0100	LA FECHT
68	FRCR87	FECHT 4	A2--0100	LA FECHT
67	FRCR88	BRUCHE 1	A2--0110	LA BRUCHE
67	FRCR89	BRUCHE 2	A2--0110	LA BRUCHE
67	FRCR90	BRUCHE 3	A2--0110	LA BRUCHE
67	FRCR90	BRUCHE 3	A2--0110	LA BRUCHE
67	FRCR91	BRUCHE 4	A2--0110	LA BRUCHE
67	FRCR92	BRUCHE ARTIFICIELLE	A2--0110	BRUCHE ARTIFICIELLE
68	FRCR95	PETITE FECHT	A2020300	RUISSEAU LA PETITE FECHT
68	FRCR98	WEISS 2	A21--0200	LA WEISS
68	FRCR98	WEISS 2	A21--0200	LA WEISS
68	FRCR103	SAMBACH	A2140480	RUISSEAU LE SAMBACH
68	FRCR104	STRENGBACH	A2150300	RUISSEAU LE STRENGBACH
68	FRCR710	BREITBRUNNENWASSER	A2160530	RUISSEAU LE BREITBRUNNENWASSER
68	FRCR710	BREITBRUNNENWASSER	A2160600	RUISSEAU LE BRUNNENWASSER
68	FRCR710	BREITBRUNNENWASSER	A2160861	RUISSEAU LE SPITZBRUNNEN
67	FRCR106	BLIND	A22--0200	RUISSEAU LA BLIND
68	FRCR106	BLIND	A22--0200	RUISSEAU LA BLIND
67	FRCR107	HORGIESSEN	A2210400	RUISSEAU L'HORGIESSEN

Liste des cours d'eau du bassin Rhin-Meuse mentionnée au 1° du l'article L.2.14-17 du Code de l'Environnement

Dpt	MASSE D'EAU SDAGE			TRONCON		LIMITÉ
	CODE	NOM	CODE	NOM		
68	FRCR107	HORGIESSEN	A2210400	RUISEAU L'HORGIESSEN	L'Horgiessen de sa source jusqu'à la limite entre les départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin	
67	FRCR107	HORGIESSEN	A2210460	RUISEAU LE BERGENBACH	De la limite des départements du Haut-Rhin et du Bas-Rhin jusqu'au Horgiessen	
68	FRCR107	HORGIESSEN	A2210460	RUISEAU LE BERGENBACH	Le Bergenbach du pont de la N83 jusqu'à la limite entre les départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin	
68	FRCR107	HORGIESSEN	A2210480	RUISEAU L'ECKENBACH	L'Eckenbach de la confluence du ruisseau de St Hippolyte jusqu'à la confluence avec le Bergenbach	
67	FRCR20	ILL 5	A2220612	RUISEAU LE NEUGRABEN	Le Neugraben de sa source jusqu'à l'Ill	
68	FRCR20	ILL 5	A2220612	RUISEAU LE NEUGRABEN	Le Neugraben depuis la confluence du ruisseau de St Hippolyte jusqu'à la limite entre les départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin	
68	FRCR108	ORCHBACH	A2220620	RUISEAU L'ORCHBACH	Le ruisseau l'Orchbach de sa source jusqu'à la confluence avec le Bennwasser	
68	FRCR108	ORCHBACH	A2220660	RUISEAU LE RIEDBRUNNEN	Le ruisseau Riedbrunnen de sa confluence avec le Orchbach jusqu'à la confluence avec le Bennwasser	
68	FRCR20	ILL 5	A2220692	RUISEAU LE BENNWASSER	Le Bennwasser depuis la confluence avec l'Ill jusqu'à la limite entre les départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin	
67	FRCR109	FORSTLACH	A2220712	LE FORTSLACH	Le Fortslach de sa source jusqu'au Neu graben	
67	FRCR110	KRUMMLACH	A2220742	LE KRUMMLACH	Le Krummlach de sa source jusqu'au Neu graben	
67	FRCR20	ILL 5	A2220772	LE SCHIFFWASSER	Le Schiffwasser du Bennwasser jusqu'au Neu graben	
67	FRCR20	ILL 5	A2220801	LE GROSSSCHLUCHT	Le Grossschlucht du Neu graben jusqu'à l'Ill	
67	FRCR20	ILL 5	A2220822	RUISEAU L'OBERRIEDGRABEN	L'Oberriedgraben du Bennwasser jusqu'à l'Ill	
68	FRCR20	ILL 5	A2220822	RUISEAU L'OBERRIEDGRABEN	L'Oberriedgraben depuis sa source jusqu'à la limite entre les départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin	
67	FRCR20	ILL 5	A2220842	LE KLEINSCHLUCHT	Le Kleinschlucht du Grossschlucht jusqu'à l'Oberriedgraben	
67	FRCR20	ILL 5	A2220892	RUISEAU L'UNTERRIEDGRABEN	L'Unterriedgraben sur tout son cours	
67	FRCR106	BLIND	A2260590	RUISEAU LE SCHEIDGRABEN	Le Scheidgraben de la limite des départements du Haut-Rhin et du Bas-Rhin jusqu'à la Blind	
68	FRCR106	BLIND	A2260590	RUISEAU LE SCHEIDGRABEN	Le Ruisseau le Scheidgraben depuis sa source jusqu'à la limite entre les départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin	
67	FRCR106	BLIND	A2260710	RUISEAU LE NEUGRABEN	Le Neu graben de la limite des départements du Haut-Rhin et du Bas-Rhin jusqu'à la Blind	
68	FRCR106	BLIND	A2260710	RUISEAU LE NEUGRABEN	Le Ruisseau le Neu graben depuis sa source jusqu'à la limite entre les départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin	
67	FRCR106	BLIND	A2260800	BUTTENWASSER	Le Buttenwasser de sa source jusqu'à la Blind	
67	FRCR106	BLIND	A2260902	INTERMITTLENGRABEN	L'Intermittengraben du Neu graben jusqu'à la Blind	
67	FRCR106	BLIND	A2260930	TIEFGRABEN	Le Tiefgraben de sa source jusqu'à l'Intermittengraben	
67	FRCR112	GIESSEN 1	A2300550	RUISEAU DIT "LE GIESSEN"	Le ruisseau dit "le Giesen" du Kleiner Bach jusqu'au Giessen de Siefestat et ses bras notamment "Mühlbach du moulin Volgenloch"	

Liste des cours d'eau du bassin Rhin-Meuse mentionnée au 1° du l'article L.214-17 du Code de l'Environnement

Dpt	MASSE D'EAU SDAGE			TRONCON		LIMITÉ
	CODE	NOM	CODE	NOM		
67	FRCR112	GIESSEN 1	A23-0200	LE GIESSEN	Le Giessen de Séleststat du ruisseau de Charbes jusqu'au ruisseau Langenthal	
67	FRCR112	GIESSEN 1	A23-0200	LE GIESSEN	Le Giessen de Séleststat du ruisseau Langenthal jusqu'à la Liepvrette	
67	FRCR113	GIESSEN 2	A23-0200	LE GIESSEN	Le Giessen de Séleststat de la Liepvrette jusqu'à la limite des communes de Scherwiller et de Séleststat	
67	FRCR114	GIESSEN 3	A23-0200	LE GIESSEN	Le Giessen de Séleststat de la limite des communes de Scherwiller et de Séleststat jusqu'à l'Ill	
68	FRCR116	LIEPVRETTE 2	A23-0210	LA LIEPVRETTE	La Liepvrette de la confluence du Robinot jusqu'à la confluence du Rombach	
67	FRCR117	LIEPVRETTE 3	A23-0210	LA LIEPVRETTE	La Liepvrette de la limite des départements du Haut-Rhin et du Bas-Rhin jusqu'au Giessen de Séleststat	
68	FRCR117	LIEPVRETTE 3	A23-0210	LA LIEPVRETTE	La Liepvrette de la confluence du Rombach jusqu'à la limite entre les départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin	
67	FRCR21	ILL 6	A2360342	SCHWARZLACHBACH	Le Schwarzlachbach du Bornen jusqu'à l'Ill	
67	FRCR21	ILL 6	A2360372	MUHLBACH DEBERMUNSTER	Le Mühlbach d'Ebermunster de l'Ill jusqu'au Schwarzbachbach	
67	FRCR21	ILL 6	A2360402	AUBACH (dénomination BD Carthage) HOLTZGIESSEN (dénomination IGN)	L'Aubach du Mühlbach d'Ebersheim jusqu'à l'Ill	
67	FRCR21	ILL 6	A2360452	MUHLBACH D'EBERSHEIM (dénomination BD Carthage) HOLTZGIESSEN (dénomination IGN)	Le Mühlbach d'Ebersheim de l'Ill jusqu'à l'Aubach	
67	FRCR21	ILL 6	A2360502	BORNEN	Le Bornen de sa source jusqu'à l'Ill	
67	FRCR120	HANFGRABEN	A2360562	HAMBACH	L'Hambach du Hanfgraben jusqu'au Fossgraben	
67	FRCR120	HANFGRABEN	A2360580	HANFGRABEN	Le Hanfgraben de sa source jusqu'à l'Hambach	
67	FRCR121	MAERDERGRABEN	A2360692	MAERDERGRABEN	Le Maerdergraben du Friesengraben jusqu'au Bornen	
67	FRCR123	ZEMBS	A2360720	FRIESENGRAFEN	Le Friesengraben de sa source jusqu'à la Zembs	
67	FRCR702	LUTTER	A2360870	LUTTER	La Lutter de sa source jusqu'à l'Ill	
67	FRCR21	ILL 6	A2370302	RUISSEAU LE PULWERGRABEN	Bras de l'Ill sur les bancs communaux de Sand et de Benfeld	
67	FRCR21	ILL 6	A2370322	RUISSEAU MUHLKANAL	Bras de l'Ill sur les bancs communaux de Sand et de Benfeld	
67	FRCR123	ZEMBS	A2400300	LANDWEGGRAFEN	De sa source jusqu'à la Zembs	
67	FRCR123	ZEMBS	A24-0200	ZEMBS	La Zembs du Friesengraben jusqu'au canal d'alimentation de l'Ill	
67	FRCR123	ZEMBS	A2410730	HANFGRABEN	Le Hanfgraben de sa source jusqu'à la Zembs	
67	FRCR123	ZEMBS	A2410820	RUISSEAU DE BINDERNHEIM	Le ruisseau de Binderheim de sa source jusqu'au Hanfgraben	
67	FRCR123	ZEMBS	A2420690	FELDGRAFEN	Le Feldgraben de sa source jusqu'à la Zembs	
67	FRCR22	ILL 7	A2430312	LA PETITE ILL	Bras de l'Ill de Feigernheim à Nordhouse	
67	FRCR125	ANDLAU 1	A25-0200	ANDLAU	L'Andlau de sa source jusqu'au Totenbach	

Liste des cours d'eau du bassin Rhin-Meuse mentionnée au 1° du l'article L.2 14-17 du Code de l'Environnement

Dpt	MASSE D'EAU SDAGE			TRONCON			LIMITÉ
	CODE	NOM	CODE	NOM	CODE	NOM	
67	FRCR126	ANDLAU 2	A25-0200	ANDLAU			L'Andlau du Wilhelmsthal (= limites des masses d'eau Andlau 1 et Andlau 2) jusqu'à l'Ill
67	FRCR127	SCHEER	A25-0212	SCHEER			La Scheer de l'Aubach jusqu'à l'Andlau
67	FRCR126	ANDLAU 2	A2510482	RUISSEAU LE MUHLBACH DE STOTZHEIM			Bras du cours d'eau l'Andlau sur le ban communal de Stotzheim
67	FRCR129	KIRNECK 2	A2520300	KIRNECK			La Kirmbeck de la limite des communes de Barr et de Gertwiller jusqu'à sa confluence avec l'Andlau
67	FRCR130	DARSBACH	A2530380	DARSBACH			Le Darsbach de sa source jusqu'à l'Andlau
67	FRCR127	SCHEER	A2550630	SCHERNETZ			La Schemetz de la limite des communes de Blienschwiller, Nothalten et Epfig jusqu'à la Scheer
67	FRCR131	EHN 1	A2600360	RUISSEAU LE MOOSEIBACH			De sa source jusqu'à l'Ehn
67	FRCR131	EHN 1	A2600540	RUISSEAU EISENBACH			De sa source jusqu'à l'Ehn
67	FRCR131	EHN 1	A2600680	RUISSEAU DIMPFELBACH			De sa source jusqu'à l'Ehn
67	FRCR131	EHN 1	A2600720	RUISSEAU FULLOCHBACH			De sa source jusqu'au ruisseau Dimpfelbach
67	FRCR131	EHN 1	A2600810	RUISSEAU DE BOERSCH			Le ruisseau de Boersch de sa source jusqu'à l'Ehn
67	FRCR131	EHN 1	A26-0200	EHN			L'Ehn de sa source jusqu'au ruisseau de Boersch
67	FRCR132	EHN 2	A26-0200	EHN			L'Ehn du ruisseau de Boersch jusqu'à la limite des masses d'eau "Ehn 2" et "Ehn3"
67	FRCR133	EHN 3	A26-0200	EHN			L'Ehn de la limite des masses d'eau "Ehn 2" et "Ehn 3" jusqu'au canal de l'Ehn
67	FRCR134	EHN 4	A26-0200	EHN			L'Ehn du canal de l'Ehn jusqu'à l'Ill
67	FRCR135	ROSENMEER	A2620300	ROSENMEER			Le Rosenmeer de sa source jusqu'à l'Ehn
67	FRCR136	VIEIL ERGELSENBACH	A2630742	VIEIL ERGELSENBACH			Le Vieil Ergelsenbach de sa source jusqu'à l'Ehn
67	FRCR88	BRUCHE 1	A2700680	RUISSEAU DE CHAMPEENAY			De sa source jusqu'à la Bruche
67	FRCR88	BRUCHE 1	A2700780	CLIMONTAINE			De sa source jusqu'à la Bruche
67	FRCR88	BRUCHE 1	A2700880	RUISSEAU DU BREVAL			De sa source jusqu'à la Clmontaine
67	FRCR88	BRUCHE 1	A2700920	RUISSEAU LE MERIBEAUX			De sa source jusqu'à la Clmontaine
67	FRCR88	BRUCHE 1	A2710370	RUISSEAU DE LA CHERGOUTTE			De sa source jusqu'à la Bruche
67	FRCR137	RUISSEAU D'ALBET	A2720320	RUISSEAU D'ALBET			De sa source jusqu'à la Bruche
67	FRCR139	BARENBACH	A2720890	BARENBACH			De sa source jusqu'à la Bruche
67	FRCR139	BARENBACH	A2720990	RUISSEAU LE BORNICHON			De sa source jusqu'au Barenbach
67	FRCR140	BASS DE RUSS	A2730380	BASS DE RUSS			De sa source jusqu'à la Bruche
67	FRCR140	BASS DE RUSS	A2730470	RUISSEAU DE MUCKENBACH			de sa source jusqu'au Bass de Russ
67	FRCR141	NETZENBACH	A2730530	NETZENBACH			De sa source jusqu'à la Bruche
67	FRCR141	NETZENBACH	A2730750	RUISSEAU SCHOENBRUCH			De sa source jusqu'au Netzenbach
67	FRCR141	NETZENBACH	A2730780	RUISSEAU TIEFENBACH			De sa source jusqu'au Netzenbach
67	FRCR141	NETZENBACH	A2730810	RUISSEAU LA PETITE WISCHES			De sa source jusqu'au Netzenbach

Liste des cours d'eau du bassin Rhin-Meuse mentionnée au 1° du l'article L.214-17 du Code de l'Environnement

Dpt	MASSE D'EAU SDAGE			TRONCON			LIMITE
	CODE	NOM	CODE	NOM	CODE	NOM	
67	FRCR90	BRUCHE 3	A2740362	BRAS D'URMATT			Bras de la Bruche sur le ban communal d'Urmatt
67	FRCR144	CANAL COULEAUX	A2760752	CANAL COULEAUX			Bras de la Bruche
67	FRCR146	MOSSIG 2	A28-0200	LA MOSSIG			Du ruisseau de Satzbach jusqu'à la Bruche
67	FRCR91	BRUCHE 4	A2850332	RUISSEAU LE DACHSTEINBACH			De la Bruche artificielle jusqu'à la masse d'eau "Bruche 4"
67	FRCR147	BRAS D'ALTORF	A2850752	BRAS D'ALTORF			Le Bras d'Altorf sur l'ensemble de son cours
67	FRCR150	RHIN TORTU	A2870302	RHIN TORTU			Le Rhin Tortu de sa source jusqu'à l'Ill
67	FRCR150	RHIN TORTU	A2870442	SCHWARZWASSER			Le Schwarzwasser sur l'ensemble de son cours
67	FRCR22	ILL 7	A2880332	FOSSE DES FAUX REMPARTS			Bras de l'Ill sur le ban communal de Strasbourg
67	FRCR22	ILL 7	A2880362	L'AAR			Bras de l'Ill sur le ban communal de Strasbourg
67	FRCR22	ILL 7	A2880412	CANAL DELA PAPETERIE			Bras de l'Ill sur le ban communal de Strasbourg
67	FRCR151	SOUFFEL	A29-0200	SOUFFEL			La Souffel du Leisbach jusqu'à l'Ill
67	FRCR152	MODER 1	A3-0100	MODER			La Moder de sa source jusqu'au Mittelbach
67	FRCR154	MODER 3	A3-0100	MODER			La Moder du Moulin d'Urbreuck jusqu'au ruisseau des Jésuites
67	FRCR155	MODER 4	A3-0100	MODER			La Moder du ruisseau des Jésuites jusqu'au Landgraben
67	FRCR156	MODER 5	A3-0100	MODER			La Moder du Landgraben jusqu'au Rhin
67	FRCR157	SAUER 1	A3-0110	SAUER			La Sauer de la frontière franco-allemande jusqu'au Soulzbach
67	FRCR112	SAUER 2	A3-0110	SAUER			La Sauer du Ruisseau Krommwierteigraben à l'Eberbach
67	FRCR160	SAUER 3	A3-0110	SAUER			La Sauer de l'Eberbach jusqu'au Rhin
67	FRCR152	MODER 1	A3100310	RUISSEAU LE ZITTERSHEIM			De sa source jusqu'à la Moder
67	FRCR152	MODER 1	A3100330	RUISSEAU DE ROSTEIG			Le ruisseau de Rosteig de sa source jusqu'à la Moder
67	FRCR152	MODER 1	A3100450	RUISSEAU LE FALKELTHALBACHEL			De sa source jusqu'au ruisseau de Rosteig
67	FRCR152	MODER 1	A3100580	FISCHBACH			Le Fischbach de sa source jusqu'à la Moder
67	FRCR152	MODER 1	A3100630	MOOSBAECHEL			Le Moosbaechel de sa source jusqu'à la Moder
67	FRCR152	MODER 1	A3110760	MITTELBACH			Le Mittelbach de sa source jusqu'à la Moder
67	FRCR152	MODER 1	A3110860	RUISSEAU LE MEISENBACH			De sa source jusqu'au Mittelbach
57	FRCR164	ZINSEL DU NORD 1	A3200440	BREIDENBACH			Le Breidenbach et ses affluents et sous affluents de sa source jusqu'à la Zinsel du Nord
57	FRCR164	ZINSEL DU NORD 1	A32-0200	ZINSEL DU NORD			La Zinsel du Nord et ses affluents et sous affluents de sa source jusqu'au Rahbach
57	FRCR165	ZINSEL DU NORD 2	A32-0200	ZINSEL DU NORD			La Zinsel du Nord et ses affluents et sous affluents du Rehbach jusqu'à la limite des départements de la Moselle et du Bas-Rhin
67	FRCR165	ZINSEL DU NORD 2	A32-0200	ZINSEL DU NORD			La Zinsel du Nord de la limite des départements de la Moselle et du Bas-Rhin jusqu'au Falkensteinbach
67	FRCR166	ZINSEL DU NORD 3	A32-0200	ZINSEL DU NORD			Le Falkensteinbach et ses affluents et sous affluents de sa source jusqu'à la limite des départements de la Moselle et du Bas-Rhin
57	FRCR167	FALKENSTEINBACH	A32-0210	FALKENSTEINBACH			
			1				

Liste des cours d'eau du bassin Rhin-Meuse mentionnée au 1^{er}du l'article L.2 14-17 du Code de l'Environnement

Dpt	MASSE D'EAU SDAGE				TRONCON		LIMITE
	CODE	NOM	CODE	NOM			
67	FRCR167	FALKENSTEINBACH 1	A32-0210	FALKENSTEINBACH			Le Falkensteinbach de la limite des départements de la Moselle et du Bas-Rhin jusqu'au Baetenbach
57	FRCR169	SCHWARZBACH	A32-0220	SCHWARZBACH			Le Schwarzbach et ses affluents et sous affluents de sa source jusqu'à la limite des départements du Bas-Rhin et de la Moselle
67	FRCR165	ZINSEL DU NORD 2	A3210400	RUISSEAU LE LISENTHAL			De sa source jusqu'à la Zinsel du Nord
67	FRCR165	ZINSEL DU NORD 2	A3210450	RUISSEAU LE SCHLIERBACH			De sa source jusqu'à la Zinsel du Nord
67	FRCR165	ZINSEL DU NORD 2	A3210500	RUISSEAU DE WISSBACH			De sa source jusqu'à la Zinsel du Nord
67	FRCR167	FALKENSTEINBACH 1	A3220760	RUISSEAU DE ETANG DE			De sa source jusqu'à la limite des départements de la Moselle et du Bas-Rhin
67	FRCR167	FALKENSTEINBACH 1	A3220900	RUISSEAU LE DURSTBACH			De sa source jusqu'au Falkensteinbach
67	FRCR168	FALKENSTEINBACH 2	A3220960	RUISSEAU LE BAETENBACH			De sa source jusqu'au Falkensteinbach
67	FRCR170	LOMDGRABEN	A3300310	LOMDGRABEN			Le Lomdgraben du ruisseau d'Uhlwiller jusqu'à la Moder
67	FRCR155	MODER 4	A3310530	ROTHBACH (dénomination BD Carthage) ROTHBAECHEL (dénomination IGN)			Le Rothbach de l'Eschbach jusqu'à la Moder
67	FRCR171	ROTHBACH	A3310530	ROTHBACH			Le Rothbach de sa source jusqu'à l'Eschbach
67	FRCR171	ROTHBACH	A3310550	ESCHBACH			L'Eschbach de sa source jusqu'au Rothbach
67	FRCR171	ROTHBACH	A3310580	RUISSEAU DU CHÂTEAU WALK			Le ruisseau du Château Walk de sa source jusqu'à l'Eschbach
67	FRCR172	WASCHGRABEN	A3320320	WASCHGRABEN			Le Waschgraben de sa source jusqu'à la Moder
67	FRCR173	KESSELGRABEN	A3320540	KESSELGRABEN			Le Kesselgraben de sa source jusqu'à la Moder
67	FRCR173	KESSELGRABEN	A3320620	HELLERGRABEN			Le Hellergraben de sa source jusqu'au Kessegraben
57	FRCR174	ZORN 1	A3400390	ZORN BLANCHE			La Zorn blanche et ses affluents et sous affluents de sa source jusqu'à la Zorn
57	FRCR174	ZORN 1	A3400560	RUISSEAU DE DABO			Le ruisseau de Dabo et ses affluents et sous affluents de sa source jusqu'à la Zorn
67	FRCR174	ZORN 1	A3400650	RUISSEAU LANDLAU (dénomination BD CARTHAGE) SCHACHENECKTHAL (dénomination IGN)			De sa source jusqu'à la limite des départements de la Moselle et du Bas-Rhin
57	FRCR174	ZORN 1	A34-0200	ZORN			La Zorn et ses affluents et sous affluents de sa source jusqu'au ruisseau de Forellenbaechel
67	FRCR179	ZORN 6	A34-0200	ZORN			La Zorn du canal de dérivation de la Zorn jusqu'à la Moder
67	FRCR197	LANDGRABEN	A35-0200	LANDGRABEN			Le Landgraben de la limite des communes de Berstett et d'Eckwersheim jusqu'à la Moder
67	FRCR197	LANDGRABEN	A3510710	MUHLBACH			Le Mühlbach de la limite des communes d'Olivisheim et d'Eckwersheim jusqu'au Landgraben
67	FRCR197	LANDGRABEN	A3510740	SCHLOSSGRABEN			Le Schlossgraben de sa source jusqu'au Landgraben

Liste des cours d'eau du bassin Rhin-Meuse mentionnée au 1° du l'article L.2.14-17 du Code de l'Environnement

Dpt	MASSE D'EAU SDAGE		TRONCON		LIMITE
	CODE	NOM	CODE	NOM	
67	FRCR197	LANDGRABEN	A3510930	RIEDGRABEN	Le Riedgraben de sa source jusqu'au Landgraben
67	FRCR197	LANDGRABEN	A3520362	fosse neugraben	Du Landgraben jusqu'à l'Ill
67	FRCR197	LANDGRABEN	A3520690	MUHLRHEIN	Le Mühlrhein de sa source jusqu'au Landgraben
67	FRCR157	SAUER 1	A3600410	RUISEAU LE DEUTELBACH	De sa source jusqu'à la Sauer
67	FRCR200	STEINBACH (AFFL. SAUER)	A3600520	STEINBACH	Le Steinbach de sa source à la Sauer
67	FRCR200	STEINBACH (AFFL. SAUER)	A3600610	RUISEAU LE LANGENBACH	De sa source jusqu'au ruisseau le Steinbach
67	FRCR157	SAUER 1	A3600870	HEIMBACH	Le Heimbach de la frontière franco-allemande jusqu'à la Sauer
67	FRCR199	EBERBACH	A36-0210	EBERBACH	L'Eberbach de la limite des communes d'Eschbach, Hegenevy et Walbourg jusqu'à la Sauer
67	FRCR157	SAUER 1	A3610430	RUISEAU LE MARKBACH	De sa source jusqu'à la Sauer
67	FRCR157	SAUER 1	A3610530	RUISEAU LE VERLORENERBACH	De sa source jusqu'à la Sauer
67	FRCR157	SAUER 1	A3610680	RUISEAU LE TRAUTBACH	De sa source jusqu'à la Sauer
67	FRCR157	SAUER 1	A3610830	RUISEAU LE SAUERMATTGRABEN	De sa source jusqu'à la Sauer
67	FRCR199	EBERBACH	A3670370	RUMBAECHEL	Le Rumbechel de sa source jusqu'à l'Eberbach
67	FRCR203	BRUMBACH	A3670730	BRUMBACH	Le Brumbach de sa source jusqu'à l'Eberbach
67	FRCR199	EBERBACH	A3680300	LE FALLGRABEN	De sa source jusqu'à l'Eberbach
67	FRCR203	BRUMBACH	A3680570	EISENBAECHEL	L'Eisenbaechel du Brumbach jusqu'au Fallgraben
67	FRCR199	EBERBACH	A3680770	LANDGRABEN	Le Landgraben de sa source jusqu'au Fallgraben
67	FRCR199	EBERBACH	A3680890	KLOSTERGRABEN	Le Klostergraben de sa source jusqu'à l'Eberbach
67	FRCR204	MIRGRABEN	A3690410	MIRGRABEN	Le Mirgraben de sa source jusqu'à la Sauer
67	FRCR205	SELTZBACH	A37-0200	SELTZBACH	Le Seltzbach du Warsbach jusqu'à la Sauer
67	FRCR205	SELTZBACH	A3710430	SCHEMPFERBACH	Le Schempferbach de sa source jusqu'au Haussauerbach
67	FRCR205	SELTZBACH	A3710480	RUISEAU LE REHBACH	De sa source jusqu'au Schempferbach
67	FRCR205	SELTZBACH	A3710500	RUISEAU KUCHENBAECHEL	De sa source jusqu'au Rehbach
67	FRCR205	SELTZBACH	A3710540	RUISEAU LE BRUELLBAECHEL	De sa source jusqu'au Rehbach
67	FRCR207	LAUTER	A38-0200	LAUTER	La Lauter de la frontière franco-allemande jusqu'au rejet de la station d'épuration de Wissembourg
67	FRCR207	LAUTER	A38-0200	LAUTER	de Wissembourg
67	FRCR207	LAUTER	A38-0200	LAUTER	La Lauter du rejet de la station d'épuration de Wissembourg jusqu'au barrage de Bienwald (exclus)
88	FRCR14	MOSELOTTE 1	A41-0200	MOSELOTTE	Cours principal et l'ensemble des affluents et sous-affluents de la source jusqu'à sa confluence avec le Bouchet
88	FRCR223	MOSELOTTE 2			

Liste des cours d'eau du bassin Rhin-Meuse mentionnée au 1° du l'article L.2 14-17 du Code de l'Environnement

Dpt	MASSE D'EAU SDAGE			TRONCON			LIMITE
	CODE	NOM	CODE	NOM	CODE	NOM	
88	FRCR223	MOSELLOTTE2	A41-0200	MOSELLOTTE			Cours principal uniquement de sa confluence avec le Bouchot jusqu'à sa confluence avec la Moselle
88	FRCR224	MOSELLOTTE3					Cours principal et l'ensemble des affluents et sous-affluents de la source jusqu'à sa confluence avec la Moselotte
88	FRCR223	MOSELLOTTE2	A4150300	BOUCHOT			Cours principal et l'ensemble des affluents et sous-affluents de la source jusqu'à sa confluence avec la Barba, à l'exception du ruisseau d'Herpelmont
88	FRCR227	VOLOGNE1	A43-0200	VOLOGNE			Cours principal uniquement de sa confluence avec le Barba jusqu'à sa confluence avec la Moselle
88	FRCR228	VOLOGNE2					Cours principal et l'ensemble des affluents et sous-affluents de la source jusqu'à sa confluence avec la Vologne
88	FRCR229	VOLOGNE3	A43-0200	VOLOGNE			Cours principal et l'ensemble des affluents et sous-affluents de la source jusqu'à sa confluence avec la Moselle
88	FRCR232	BARBA	A4350300	BARBA			Cours principal et l'ensemble des affluents et sous-affluents de la source jusqu'à sa confluence avec la Moselle
88	FRCR233	NICHE	A4400300	NICHE			Cours principal et l'ensemble des affluents et sous-affluents de la source jusqu'à sa confluence avec la Moselle
88	FRCR235	RUISEAU D'ARGENT	A4400870	RUISEAU D'ARGENT			Cours principal et l'ensemble des affluents et sous-affluents de la source jusqu'à sa confluence avec la Moselle
88	FRCR236	RUISEAU DE SOBA	A4410340	RUISEAU DE SOBA			Cours principal et l'ensemble des affluents et sous-affluents de la source jusqu'à sa confluence avec la Moselle
54	FRCR721	RUISEAU DE LA VARROIE	A4730610	RUISEAU DE LA VARROIE			Réserve biologique
88	FRCR721	RUISEAU DE LA VARROIE	A4730610	RUISEAU DE LA VARROIE			Cours principal et l'ensemble des affluents et sous-affluents de la source jusqu'à sa confluence avec la Moselle
54	FRCR721	RUISEAU DE LA VARROIE	A4730650	RUISEAU PRE AUX BOIS			Réserve biologique
88	FRCR290	FAVE	A60-0200	FAVE			Cours principal et l'ensemble des affluents et sous-affluents de la source jusqu'à sa confluence avec la Meurthe
88	FRCR277	MEURTHE 1	A6-0100	MEURTHE			Cours principal et l'ensemble des affluents et sous-affluents de la source jusqu'à la confluence avec le Taintroué
88	FRCR278	MEURTHE 2	A6-0100	MEURTHE			Réserve biologique
54	FRCR279	MEURTHE 3	A6-0100	MEURTHE			Cours principal et l'ensemble des affluents et sous-affluents de la source jusqu'à la confluence avec la Meurthe
54	FRCR280	MEURTHE 4	A6-0100	MEURTHE			Réserve biologique
88	FRCR292	TAINTROUÉ	A6060590	TAINTROUÉ			Cours principal et l'ensemble des affluents et sous-affluents de la source jusqu'à la confluence avec la Meurthe
88	FRCR293	HURE	A6080300	HURE			Cours principal et l'ensemble des affluents et sous-affluents de la source jusqu'à la confluence avec la Meurthe
88	FRCR294	VALDANGE	A6090590	VALDANGE			Cours principal et l'ensemble des affluents et sous-affluents de la source jusqu'à la confluence avec la Meurthe
88	FRCR295	RABODEAU	A61-0200	RABODEAU			Cours principal et l'ensemble des affluents et sous-affluents de la source jusqu'à la confluence avec la Meurthe
67	FRCR296	PLAINE 1	A6200450	BASSE DE REQUIVAL			Le Basse de Réquival de sa source jusqu'à la limite des départements du Bas-Rhin et des Vosges
67	FRCR296	PLAINE 1	A6200500	RUISEAU DES GOUTTES			De sa source jusqu'à la limite des départements des Vosges et du Bas-Rhin

Liste des cours d'eau du bassin Rhin-Meuse mentionnée au 1° du l'article L.214-17 du Code de l'Environnement

Dpt	MASSE D'EAU SDAGE	TRONCON	LIMITE	
	CODE	NOM	CODE	NOM
67	FRCR296	PLAINE 1	A6200790	RUISEAU DE LA MAIX
54	FRCR296	PLAINE 1	A62-0200	PLAINE
- 67	FRCR296	PLAINE 1	A62-0200	PLAINE
54	FRCR297	PLAINE 2	A62-0200	PLAINE
88	FRCR296	PLAINE1	A62-0200	PLAINE
88	FRCR297	PLAINE2	A62-0200	PLAINE
54	FRCR284	VEZOUZE 1	A6410390	RUISEAU DE CHATILLON
67	FRCR284	VEZOUZE 1	A6410390	RUISEAU DE CHATILLON
67	FRCR284	VEZOUSE 1	A6410410	BASSE DE L'ESCARGOT
55	FRCR383	LONGEAU	A81-0210	LONGEAU
57	FRCR411	SARRE 1	A9000840	RUISEAU DU PRE LEMOINE
57	FRCR411	SARRE 1	A9-0100	SARRE BLANCHE
67	FRCR411	SARRE 1	A9-0100	SARRE BLANCHE
57	FRCR411	SARRE 1	A9010300	SARRE ROUGE
57	FRCR411	SARRE 1	A9010520	RUISEAU D'ABRESCHVILLER
57	FRCR411	SARRE 1	A9010800	RUISEAU DE SAINT-QUIRIN
57	FRCR411	SARRE 1	A9010940	RUISEAU DE VOYER
57	FRCR437	EICHEL 2	A9220300	RUISEAU DE GRENZBACH
67	FRCR437	EICHEL 2	A9220300	RUISEAU DE GRENZBACH
57	ND	GAILBACH	A9370300	RUISEAU LE GAILBACH
55	FRB1R472	MEUSE 3	B--0000	MEUSE
88	NEANT	NEANT	B1000650	RUISEAU DE BOENE

Liste des cours d'eau du bassin Rhin-Meuse mentionnée au 1°du l'article L.214-17 du Code de l'Environnement

Dpt	MASSE D'EAU SDAGE			TRONCON		LIMITÉ
	CODE	NOM	CODE	NOM		
88	NEANT	NEANT	B1030310	RUISEAU DE LA PLANCHOTTE		Cours principal uniquement, de la source jusqu'à sa confluence avec le Mouzon
88	NEANT	NEANT	B1030320	RUISEAU DE DAMBLAIN		Cours principal uniquement, de la source jusqu'à sa confluence avec le ruisseau de la Planchotte
88	FRB1R488	RUISEAU DE SAUVILLE	B1030440	RUISEAU DE SAUVILLE		Cours principal et l'ensemble des affluents et sous-affluents de la source jusqu'à sa confluence avec le Mouzon
55	FRB1R607	LA MEHOLLE	B2110300	LA MEHOLLE		Le ruisseau de la Prèle de sa source à la Meuse
55	FRB1R513	MARSOUPE	B2220570	LA MARSOUPE		Le ruisseau de Marsoupe et ses affluents de sa source jusqu'à la Meuse
55	FRB1R472	MEUSE 3	B2250540	LA PRELE		Le ruisseau de la Prèle de sa source à la Meuse
55	FRB1R524	FRANC BAN	B2350380	LE FRANC BAN		Le ruisseau du Franc-Ban et ses affluents de sa source jusqu'à sa confluence avec la Meuse
55	FRB1R529	FORGES	B3040300	FORGES/MONZEVILLE		Le ruisseau de Forges et ses affluents de sa source jusqu'à sa confluence avec la Meuse
54	FRB1R701	CRUSNES 1	B410200	CRUSNES		La Crusnes de sa résurgence au Moulin de Bernawé jusqu'à la Pierres Meuse
54	FRB1R547	CRUSNES 2	B4120350	NANHEUL		Le Nanheul et ses affluents de sa source jusqu'à la Crusnes
08	FRB1R562	MARCHE	B4620300	LA MARCHE		La Marche et le ruisseau des Courvées de la frontière franco-belge jusqu'à la Chiens
08	FRB1R569	RUISEAU DE LA GIVONNE	B5000300	RUISEAU LA GIVONNE		Le ruisseau de la Givonne et ses affluents de sa source jusqu'à la Meuse
08	FRB1R572	VIRIGNE 1	B5040300	RUISEAU LA VIRIGNE		La Virigne et ses affluents de sa source jusqu'au ruisseau de Claire inclus
08	B1R575	RUISEAU DE BAIRON	B5140570	RUISEAU DU MOULIN		Le ruisseau du Moulin (du Bois de Villers) et ses affluents de sa source jusqu'au ruisseau du Baillon
08	FRB1R587	RUISEAU DE ST-JEAN (AFFL. SEMOY)	B6100440	RUISEAU DE SAINT-JEAN		Le ruisseau de Saint-Jean et ses affluents de sa source jusqu'à la Senoy
08	FRB1R585	SEMOY	B6110100	LA SEMOY		Tout son cours français
08	FRB1R594	RUISEAU DES MANISES	B7040570	RUISEAU DES MANISES		Tout son cours français
08	FRB1R595	ALYSE	B7050480	RI DALYSE		De la source à la confluence
08	FRB1R600	VIROIN 2	B7130200	VIROUN		Tout son cours français
08	FRB1R605	HULLE	B7310300	RIVIERE LA HULLE		La Hulle et ses affluents de sa source jusqu'à sa confluence avec la Houille



PREFET DE LA REGION LORRAINE

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL
POUR LES AFFAIRES RÉGIONALES

ARRÊTÉ

S.G.A.R. n° 2012- 549 en date du 28 DEC. 2012

établissant la liste des cours d'eau mentionnée au 2^e du I de l'article L.214-17 du code de l'environnement sur le bassin Rhin-Meuse

.....

**LE PRÉFET DE LA RÉGION LORRAINE
PRÉFET DE LA ZONE DE DÉFENSE ET DE SECURITE EST
PRÉFET COORDONNATEUR DU BASSIN RHIN-MEUSE
PRÉFET DE LA MOSELLE
CHEVALIER DANS L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE**

VU la directive cadre européenne sur l'eau n°2000/60/CE du 23 octobre 2000 établissant un cadre pour la politique communautaire dans le domaine de l'eau ;

VU les articles L.214-17 et R.214-107 et suivants du code de l'environnement ;

VU la circulaire n°DEVO0803331C du 6 février 2008 relative au classement des cours d'eau au titre de l'article L.214-17-I du code de l'environnement et aux obligations qui en découlent pour les ouvrages ;

VU la circulaire n°DEVO0821080C du 15 septembre 2008 relative à l'étude de l'impact des classements des cours d'eau sur les différents usages de l'eau ;

VU la circulaire n°DEVO0919945C du 17 septembre 2009 relative à l'organisation de la procédure de révision des classements de cours d'eau, complétant les circulaires du 6 février 2008 et du 15 septembre 2008 ;

VU les schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux des parties françaises des districts hydrographiques du Rhin et de la Meuse approuvés par arrêté préfectoral en date du 27 novembre 2009 pour la période 2009-2015, notamment les dispositions T3-O3-D2, T3-O3.2.2-D1, T3-O3.2.2-D2, T3-O3.2.2-D3, T3-O3.2.2-D4, T3-O3.2.2-D5 ainsi que les cartes mentionnées dans ces dispositions ;

VU les schémas d'aménagement et de gestion des eaux approuvés sur le bassin Rhin-Meuse ;

VU les avant-projets de listes transmis par les préfets à l'issue des concertations départementales qui se sont déroulées de janvier 2010 à avril 2011 et les observations formulées à ces occasions ;

VU l'harmonisation des avant-projets départementaux par la commission administrative de bassin du 22 juin 2011 ;

VU l'étude de l'impact des classements sur les différents usages de l'eau sur le bassin Rhin-Meuse ;

VU les avis des conseils généraux et des établissements publics territoriaux de bassin consultés de juin 2012 à octobre 2012 ;

VU l'avis du comité de bassin du 30 novembre 2012 ;

VU le document technique d'accompagnement des classements ;

CONSIDÉRANT les engagements pris par la France pour la reconstitution des populations d'anguilles et les mesures de restauration de la continuité écologique qui s'imposent en conséquence ;

CONSIDERANT la contribution de la restauration de la continuité écologique à l'atteinte des objectifs environnementaux de la directive cadre européenne sur l'eau n°2000/60/CE du 23 octobre 2000 ;

CONSIDERANT par ailleurs les liens hydrographiques au sein des districts internationaux du Rhin et de la Meuse ;

SUR proposition de la directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Lorraine, déléguée de bassin Rhin-Meuse ;

ARRÊTE :

ARTICLE 1^{er}

L'annexe jointe au présent arrêté fixe la liste des cours d'eau, parties de cours d'eau ou canaux mentionnés au 2^e du I de l'article L.214-17 du code de l'environnement, sur lesquels tout ouvrage doit être géré, entretenu, et équipé selon les règles définies par l'autorité administrative, en concertation avec le propriétaire ou, à défaut, l'exploitant pour assurer le transport suffisant des sédiments et la circulation des poissons migrateurs dans un délai de cinq ans après la publication de la liste en annexe.

ARTICLE 2

La mention : « le cours d'eau X et ses affluents » implique que sont considérés comme affluents tous les affluents et sous affluents correspondant à l'ensemble du bassin hydrographique amont dans la section où le cours d'eau est classé.

ARTICLE 3

Sauf précision contraire, les cours d'eau, parties de cours d'eau ou canaux, au sens du présent arrêté, incluent leurs annexes hydrauliques, bras et autres dérivations participant à l'écoulement de la majeure partie ou d'une partie significative du débit de leurs eaux et au fonctionnement de leur écosystème.

ARTICLE 4 :

L'étude de l'impact des classements et le document technique d'accompagnement détaillant les informations hydrographiques, les critères justifiant le classement issu des concertations et consultations locales, ainsi que la cartographie des cours d'eau listés, sont consultables sur le site internet <http://www.lorraine.developpement-durable.gouv.fr/> de la Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement de Lorraine, DREAL de bassin Rhin-Meuse. Ils sont tenus à la disposition du public à la DREAL Lorraine, 2 rue Augustin Fresnel BP 95038 57071 Metz Cedex 03, ainsi que dans les préfectures des départements aux adresses suivantes :

Département	Adresse
Bas-Rhin	5 place de Broglie BP 1070 67073 STRASBOURG CEDEX
Moselle	9, place de la Préfecture B.P. 71014 57034 METZ CEDEX 1
Haut-Rhin	7 rue Bruat BP 489 68020 COLMAR CEDEX
Ardennes	1 place de la Préfecture 08011 CHARLEVILLE MEZIERES CEDEX
Meuse	40 rue du Bourg B.P. 512 55012 BAR LE DUC CEDEX
Meurthe-et-Moselle	1 rue Préfet Claude Erignac 54016 NANCY CEDEX
Vosges	1 place Foch 88026 EPINAL CEDEX
Haute-Marne	89, rue de la Victoire de la Marne 52011 CHAUMONT CEDEX

ARTICLE 5 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Strasbourg, 31 avenue de La Paix, BP 1038F, 67070 Strasbourg Cedex, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 6 :

Le présent arrêté sera publié au *Journal Officiel* de la République française ainsi qu'au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Lorraine, ainsi qu'au recueil des actes administratifs des préfectures des Ardennes, de la Haute-Marne, de la Meurthe-et-Moselle, de la Meuse, de la Moselle, du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et des Vosges.

ARTICLE 7 :

Les préfets des départements des Ardennes, de la Haute-Marne, de la Meurthe-et-Moselle, de la Meuse, de la Moselle, du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et des Vosges, ainsi que les directeurs régionaux de l'environnement de l'aménagement et du logement, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

LE PRÉFET DE LA RÉGION LORRAINE,
PRÉFET COORDONNATEUR
DU BASSIN RHIN-MEUSE,



NACER MEDDAH

POUR COPIE CONFORME A L'ORIGINAL

Pour le Préfet,
L'Attachée

Chef du Pôle de Coordination Régionale



Béatrice PRADAYROL-MARTINELLI

ANNEXE À L'ARRÊTÉ SGAR N° 2012- 544 EN DATE DU 28/12/2012

LISTE DES COURS D'EAU DU BASSIN RHIN-MEUSE MENTIONNÉE AU 2[°] DU I DE L'ARTICLE L.214-17 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT

Liste des cours d'eau du bassin Rhin-Meuse mentionnée au 2° du l'article L.214-17 du Code de l'Environnement

Dpt	MASSE D'EAU SDAGE			TRONCON			LIMITES	
	CODE	NOM	CODE	NOM	CODE	NOM	CODE	NOM
68	FRCR18	ILL 3	A--0030	L'ILL				De la confluence de la Largue jusqu'à la masse d'eau l'Ill 4 à Illzach
68	FRCR19	ILL 4	A--0030	L'ILL				De la Masse d'eau l'Ill 3 à Illzach jusqu'à la confluence de la Lauch
67 et 68	FRCR20	ILL 5	A--0030	L'ILL				De la confluence de la Lauch jusqu'au Horgiessen
67	FRCR21	ILL 6	A--0030	L'ILL				L'Ill et ses bras, notamment le Mühlbach d'Huttenheim, du Horgiessen jusqu'au canal de décharge de l'Ill
67	FRCR22	ILL 7	A--0030	L'ILL				L'Ill et ses bras, notamment les Mühlbach d'Illkirch-Graffenstaden, du canal de décharge de l'Ill jusqu'à sa confluence dans le Rhin
68	FRCR23	LUCELLE	A0080300	LA LUCELLE				Tout son cours français
68	FRCR53, FRCR54, FRCR706, FRCR707, FRCR57	DOLLER 1, DOLLER 2, DOLLER 3, DOLLER 4, DOLLER 5	A12-0200	LA DOLLER				
68	FRCR58	GROSS RUNZGRABEN	A1250640	RUISSEAU GROSS RUNZGRABEN				Tout son cours
68	FRCR63	SEEBACH	A1200750	RUISSEAU SEEBAKH				
68	FRCR708, FRCR709	THUR 2, THUR 3	A14-0200	LA THUR				Tout son cours
68	FRCR70	LANGMATTRUNTZ	A1410770	RUISSEAU LANGMATTRUNTZ				
68	FRCR70	LANGMATTRUNTZ	A1410810	RUISSEAU BRUCKENBACH				Tout son cours
68	FRCR71	RIMBACHRUNTZ	A1420350	RUISSEAU RIMBACHRUNTZ				Tout son cours
68	FRCR72	BRUSCHER	A1420570	RUISSEAU BRUSCHER				Tout son cours
68	FRCR73	WALDRUNZ	A1430340	RUISSEAU LE WALDRUNZ				Tout son cours
68	FRCR74	WISSBACH	A1430690	RUISSEAU WISSBACH				Tout son cours
68	FRCR75	ERZENBACH	A1440460	RUISSEAU ERZENBACH				Tout son cours
68	FRCR77	LAUCH 1	A15-0200	LA LAUCH				De sa source jusqu'à la confluence avec le Grosse Sulzbach
68	FRCR82	OHMBACH	A1530300	RUISSEAU L'OHMBACH				Tout son cours
68	FRCR82	OHMBACH	A1530550	RUISSEAU LE HOLTZCANAL				Tout son cours
68	FRCR84, FRCR85, FRCR86, FRCR87	FECHT 1, FECHT 2, FECHT 3, FECHT 4	A2-0100	LA FECHT				De sa source jusqu'à la confluence avec l'Ill
68	FRCR93	ALTENWEIERBACH	A2000530	RUISSEAU ALTENWEIERBACH				Tout son cours
68	FRCR94	RUISSEAU DIT "LA FECHT"	A2000730	RUISSEAU DIT "LA FECHT"				Tout son cours
68	FRCR95	PETITE FECHT	A2020300	RUISSEAU LA PETITE FECHT				Tout son cours
68	FRCR97, FRCR98	WEISS 1, WEISS 2	A21-0200	LA WEISS				De la confluence des ruisseaux du lac blanc et du lac noir jusqu'à la Fecht

Liste des cours d'eau du bassin Rhin-Meuse mentionnée au 2° du l'article L.214-17 du Code de l'Environnement

Dpt	MASSE D'EAU SDAGE		TRONCON		LIMITES
	CODE	NOM	CODE	NOM	
68	FRCR97	WEISS 1	A2100340	RUISSEAU DU LAC NOIR	Limite amont au pied du barrage
68	FRCR97	WEISS 1	A2100340	RUISSEAU DU LAC BLANC	Limite amont au pied du barrage
68	FRCR99	RUISSEAU DE TANNACH	A2100490	RUISSEAU DE TANNACH	Tout son cours
68	FRCR100	BECHINE	A2110300	LA BECHINE	Tout son cours
68	FRCR101	URE	A2120320	RUISSEAU L'URE	Tout son cours
68	FRCR103	SEMBACH	A21140480	RUISSEAU LE SEMBACH	Tout son cours
68	FRCR104	STRENGBACH	A2150300	RUISSEAU LE STRENGBACH	Tout son cours
68	FRCR710	BREITBRUNNENWAS SER	A2160530	RUISSEAU LE BREITBRUNNENWASSER	Tout son cours
68	FRCR710	BREITBRUNNENWAS SER	A2160680	RUISSEAU LE BRUNNENWASSER	Tout son cours
68	FRCR710	BREITBRUNNENWAS SER	A2160861	RUISSEAU LE SPITZBRUNNEN	Tout son cours
68	FRCR107	HORGIESSEN	A2210400	RUISSEAU L'HORGIESSEN	Tout son cours dans le Haut-Rhin
68	FRCR107	HORGIESSEN	A2210460	RUISSEAU LE BERGENBACH	Tout son cours
68	FRCR107	HORGIESSEN	A2210480	RUISSEAU L'ECKENBACH	Tout son cours
67	FRCR20	ILL 5	A2220612	RUISSEAU LE NEUGRABEN	Le Neugraben de sa source jusqu'à l'ill
68	FRCR108	ORCHBACH	A2220620	RUISSEAU L'ORCHBACH	Tout son cours
68	FRCR108	ORCHBACH	A2220660	RUISSEAU LE RIEDBRUNNEN	Tout son cours
68	FRCR20	ILL 5	A2220692	RUISSEAU BENWASSER	Tout son cours
67	FRCR20	ILL 5	A2220772	SCHIFFWASSER	Le Schiffwasser du Benmwasser jusqu'au Neugraben
67	FRCR20	ILL 5	A2220801	GROSSSCHLUCHT	Le Grossschlucht du Neugraben jusqu'à l'ill
67	FRCR20	ILL 5	A2220822	RUISSEAU L'OBERRIEDGRABEN	L'Oberriedgraben du Benmwasser jusqu'à l'ill
67	FRCR20	ILL 5	A2220842	KLEINSCHLUCHT	Le Kleinschlucht du Grossschlucht jusqu'à l'Oberriedgraben
67	FRCR20	ILL 5	A2220892	UNTERRIEDGRABEN	L'Unterriedgraben sur tout son cours
67 et 68	FRCR106	BLIND	A22-0200	BLIND	La Blind de sa source jusqu'à l'ill
67 et 68	FRCR106	BLIND	A2260590	RUISSEAU LE SCHEIDGRABEN	Le Scheidgraben de sa source jusqu'à la Blind
67	FRCR106	BLIND	A2260710	RUISSEAU LE NEUGRABEN	Le Neugraben de sa source jusqu'à la Blind
67	FRCR106	BLIND	A2260800	BUTTENWASSER	Le Buttenwasser de sa source jusqu'à la Blind
67	FRCR106	BLIND	A2260902	INTERMITTENGRAHEN	L'Intermittengraben du Neugraben jusqu'à la Blind
67	FRCR106	BLIND	A2260930	TIEFGRABEN	Le Tiefgraben de sa source jusqu'à l'Intermittengraben
67	FRCR112	GIESSEN 1	A23-0200	GIESSEN	De sa source jusqu'au ruisseau de Charbes
67	FRCR112	GIESSEN 1	A23-0200	GIESSEN	Le Giessen de Sélestat du ruisseau de Charbes jusqu'au Sonnenbach (ou Erlenbach)
67	FRCR112	GIESSEN 1	A23-0200	GIESSEN	Le Giessen de Sélestat du Sonnenbach (ou Erlenbach) jusqu'à la Liepvrette

Liste des cours d'eau du bassin Rhin-Meuse mentionnée au 2° du l'article L.214-17 du Code de l'Environnement

Dpt	MASSE D'EAU SDAGE			TRONCON		LIMITES	
	CODE	NOM	CODE	NOM			
67	FRCR113	GIESSEN 2	A23-0200	GIESSEN		Le Giessen de Sélestat de la Liepvrette jusqu'à la limite des communes de Scherwiller et de Sélestat	
67	FRCR114	GIESSEN 3	A23-0200	GIESSEN		Le Giessen de Sélestat de la limite des communes de Scherwiller et de Sélestat jusqu'à l'Ill	
68	FRCR115	LIEPVRETTE 1, LIEPVRETTE 2	A23-0210	LIEPVRETTE		De la source jusqu'à la confluence du Rombach	
67 et 68	FRCR117	LIEPVRETTE 3	A23-0210	LIEPVRETTE		La Liepvrette de la confluence du Rombach jusqu'au Giessen de Sélestat	
67	FRCR112	GIESSEN 1	A2300530	RUISSEAU DIT "LE GIESSEN"		De sa source jusqu'au Kleiner Bach	
67	FRCR112	GIESSEN 1	A2300530	RUISSEAU DIT "LE GIESSEN"		Le ruisseau dit "le Giessen" du Kleiner Bach jusqu'au Giessen de Sélestat	
67	FRCR112	GIESSEN 1	A2310300	L'ERLENBACH		De sa source jusqu'au Giessen de Sélestat	
67	FRCR112	GIESSEN 1	A2310460	RUISSEAU LE LUTTERBACH		De sa source jusqu'au Giessen de Sélestat	
67	FRCR112	GIESSEN 1	A2310590	RUISSEAU DUMPFENBACH		De sa source jusqu'au Giessen de Sélestat	
67	FRCR112	GIESSEN 1	A2310700	RUISSEAU LE LANGENTHAL		De sa source jusqu'au Giessen de Sélestat	
68	FRCR118	ROMBACH	A2330860	RUISSEAU LE ROMBACH		Tout son cours	
67	FRCR113	GIESSEN 2	A2350352	RUISSEAU LE MUHLBACH DE CHATENOIS		De la Liepvrette jusqu'au Giessen de Sélestat	
67	FRCR21	ILL 6	A2360342	SCHWARZLACHBACH		Le Schwarzlachbach du Mühlbach d'Ebersmunster jusqu'à l'Ill	
67	FRCR21	ILL 6	A2360372	MUHLBACH DEBERMUNSTER		Le Mühlbach d'Ebersmunster de l'Ill jusqu'au Schwarzbach	
67	FRCR21	ILL 6	A2360402	AUBACH (dénomination BD Cartage)		L'Aubach du Mühlbach d'Ebersheim jusqu'à l'Ill	
67	FRCR21	ILL 6	A2360452	HOLTZGIESSEN (dénomination IGN)		Le Mühlbach d'Ebersheim de l'Ill jusqu'à l'Aubach	
67	FRCR21	ILL 6	A2360452	MUHLBACH D'EBERSHEIM (dénomination BD Cartage)			
67	FRCR21	ILL 6	A2360502	BORNEN		Le Bornen de sa source jusqu'à l'Ill	
67	FRCR120	HANFGRABEN	A2360562	HAMBACH		L'Hambach du Hanfgraben jusqu'au Fossgraben	
67	FRCR120	HANFGRABEN	A2360580	HANFGRABEN		Le Hanfgraben de sa source jusqu'à l'Hambach	
67	FRCR21	ILL 6	A2370302	RUISSEAU LE PULVERGRABEN		Bras de l'Ill sur les bancs communaux de Sand et de Benfeld	
67	FRCR21	ILL 6	A2370322	RUISSEAU MUHLKANAL		Bras de l'Ill sur les bancs communaux de Sand et de Benfeld	
67	FRCR22	ILL 7	A2430312	LA PETITE ILL		Bras de l'Ill de Fegersheim à Nordhouse	
67	FRCR126	ANDLAU 2	A25-0200	ANDLAU		L'Andlau du Wilhelmsthal (= limites des masses d'eau Andlau 1 et Andlau 2) jusqu'à l'Ill	
67	FRCR127	SCHEER	A25-0212	SCHEER		La Scheer de l'Aubach jusqu'à l'Andlau	
67	FRCR126	ANDLAU 2	A2510482	RUISSEAU LE MUHLBACH DE STOTZHEIM		Bras du cours d'eau l'Andlau sur le ban communal de Stotzheim	
67	FRCR132	EHN 2	A26-0200	EHN		L'Ehn du ruisseau de Boersch jusqu'à la limite des masses d'eau "Ehn 2" et "Ehn 3"	

Liste des cours d'eau du bassin Rhin-Meuse mentionnée au 2° du l'article L.214-17 du Code de l'Environnement

Dpt	MASSE D'EAU SDAGE			TRONCON		LIMITES	
	CODE	NOM	CODE	NOM			
67	FRCR133	EHN 3	A26-0200	EHN		L'Ehn de la limite des masses d'eau "Ehn 2" et "Ehn 3" jusqu'au canal de l'Ehn	
67	FRCR134	EHN 4	A26-0200	EHN		L'Ehn du canal de l'Ehn jusqu'à l'Ill	
67	FRCR88	BRUCHE 1	A2-0110	BRUCHE		La Bruche et ses bras de sa source jusqu'à la Rotaine	
67	FRCR89	BRUCHE 2	A2-0110	BRUCHE		La Bruche et ses bras de la Rotaine jusqu'au ruisseau de Framont	
67	FRCR90	BRUCHE 3	A2-0110	BRUCHE		La Bruche et ses bras, notamment le "Mühlbach de Gresswiller", du ruisseau de Framont jusqu'à la Bruche artificielle	
67	FRCR91	BRUCHE 4	A2-0110	BRUCHE		La Bruche artificielle jusqu'à l'Ill	
67	FRCR92	BRUCHE ARTIFICIELLE	A2-0110	BRUCHE ARTIFICIELLE		La Bruche du Bras d'Altorf jusqu'à la Mossig	
67	FRCR88	BRUCHE 1	A2700340	RUISSEAU DE CHALMEUCHE		De sa source jusqu'à la Bruche	
67	FRCR88	BRUCHE 1	A2700360	RUISSEAU LA MOUSSIÈRE		De sa source jusqu'à la Bruche	
67	FRCR88	BRUCHE 1	A2700400	RUISSEAU DE L'EVREUIL		De sa source jusqu'à la Bruche	
67	FRCR88	BRUCHE 1	A2700500	RUISSEAU DE GRANDROÜ		De sa source jusqu'à la Bruche	
67	FRCR88	BRUCHE 1	A2700600	RUISSEAU DE SAULXURES		De sa source jusqu'à la Bruche	
67	FRCR88	BRUCHE 1	A2700680	RUISSEAU DE CHAMPEY		De sa source jusqu'à la Bruche	
67	FRCR88	BRUCHE 1	A2700780	CLIMONTAINE		De sa source jusqu'à la Bruche	
67	FRCR88	BRUCHE 1	A2710370	RUISSEAU DE LA CHERGOUTTE		De sa source jusqu'à la Bruche	
67	FRCR88	BRUCHE 1	A2710670	RUISSEAU DE LA ROTHAIN		De sa source jusqu'à la Bruche	
67	FRCR137	RUISSEAU D'ALBET	A2720320	RUISSEAU D'ALBET		De sa source jusqu'à la Bruche	
67	FRCR138	RUISSEAU DE FRAMONT	A2720420	RUISSEAU DE FRAMONT		De sa source jusqu'à la Bruche	
67	FRCR139	BARENBACH	A2720890	BARENBACH		De sa source jusqu'à la Bruche	
67	FRCR90	BRUCHE 3	A2730300	RUISSEAU LE TOMMELSBACH		De sa source jusqu'à la Bruche	
67	FRCR140	BASS DE RUSS	A2730380	BASS DE RUSS		De sa source jusqu'à la Bruche	
67	FRCR141	NETZENBACH	A2730530	NETZENBACH		De sa source jusqu'à la Bruche	
67	FRCR90	BRUCHE 3	A2740320	RUISSEAU LE MUHLBACH SUR BRUCHE		De sa source jusqu'à la Bruche	
67	FRCR90	BRUCHE 3	A2740362	BRAS D'URMATT		Bras de la Bruche	
67	FRCR90	BRUCHE 3	A2740380	RUISSEAU EIMERBAECHEL		De sa source jusqu'au Bras d'Urmatt	
67	FRCR90	BRUCHE 3	A2740460	RUISSEAU LE SOULTZBACH		De sa source jusqu'au Bras d'Urmatt	
67	FRCR90	BRUCHE 3	A2740560	RUISSEAU GRENDELBACH		De sa source jusqu'à la Bruche	
67	FRCR142	HASEL	A2740670	RUISSEAU LA HASEL		De sa source jusqu'à la Bruche	
67	FRCR142	MAGEL	A2750380	RUISSEAU LA MAGEL		De sa source jusqu'à la Bruche	
67	FRCR90	BRUCHE 3	A2760380	RUISSEAU LE STILLBACH		De sa source jusqu'à la Bruche	
67	FRCR144	CANAL COULEAUX	A2760752	CANAL COULEAUX		Bras de la Bruche	
67	FRCR145	MOSSIG 1	A28-0200	LA MOSSIG		De sa source jusqu'au ruisseau de Saïbach	

Liste des cours d'eau du bassin Rhin-Meuse mentionnée au 2° du l'article L.214-17 du Code de l'Environnement

Dpt	MASSE D'EAU SDAGE			TRONCON			LIMITES
	CODE	NOM	CODE	NOM			
67	FRCR146	MOSSIG 2	A28-0200	LA MOSSIG			Du ruisseau de Setzbach jusqu'à la Bruche
67	FRCR91	BRUCHE 4	A2850332	RUISSEAU LE DACHSTEINBACH			De la Bruche artificielle jusqu'à la masse d'eau "Bruche 4"
67	FRCR147	BRAS D'ALTORF	A2850752	BRAS D'ALTORF			Le Bras d'Altorf sur l'ensemble de son cours
67	FRCR22	ILL 7	A2880332	FOSSE DES FAUX REMPARTS			Bras de l'Ill sur le ban communal de Strasbourg
67	FRCR22	ILL 7	A2880362	L'AAR			Bras de l'Ill sur le ban communal de Strasbourg
67	FRCR22	ILL 7	A2880412	CANAL DE LA PAPETERIE			Bras de l'Ill sur le ban communal de Strasbourg
67	FRCR154	MODER 3	A3-0100	MODER			La Moder du Moulin d'Uhbrueck jusqu'à un ruisseau des Jésuites, compris le canal de décharge de la ville de Haguenau, à l'exception toutefois de la Moder comprise entre la prise d'eau située rue Lerchenberg jusqu'à sa confluence avec le canal de décharge de la ville de Haguenau.
67	FRCR155	MODER 4	A3-0100	MODER			La Moder du ruisseau des Jésuites jusqu'à Landgraben
67	FRCR156	MODER 5	A3-0100	MODER			La Moder du Landgraben jusqu'au Rhin
67	FRCR160	SAUER 3	A3-0110	SAUER			La Sauer de l'Eberbach jusqu'au Rhin
67	FRCR712	SAUER 2	A3-0110	SAUER			La Sauer du Ruisseau Krummwierselgraben à l'Eberbach
57	FRCR164	ZINSEL DU NORD 1	A32-0200	ZINSEL DU NORD OU MODERBACH			La Zinsel du Nord ou Moderbach et ses affluents et sous affluents de sa source (ru de Krappenthal inclus) jusqu'à la confluence avec le Weißbach
67	FRCR179	ZORN 6	A34-0200	ZORN			La Zorn du canal de dérivation de la Zorn jusqu'à la Moder
67	FRCR197	LANDGRABEN	A35-0200	LANDGRABEN			Le Landgraben de la limite des communes de Berstett et d'Eckwersheim jusqu'à la Moder
67	FRCR197	LANDGRABEN	A3510710	MÜHLBACH			Le Mühlbach de la limite des communes d'Ollwiesheim et d'Eckwersheim jusqu'au Landgraben
67	FRCR197	LANDGRABEN	A3510740	SCHLOSSGRABEN			Le Schlossgraben de sa source jusqu'au Landgraben
67	FRCR197	LANDGRABEN	A3510830	RIEDGRABEN			Le Riedgraben de sa source jusqu'au Landgraben
67	FRCR197	LANDGRABEN	A3520890	MÜHLRHEIN			Le Mühlrhein de sa source jusqu'au Landgraben
67	FRCR205	SELTZBACH	A37-0200	SELTZBACH			Le Seltzbach du Warsbach jusqu'à la Sauer
67	FRCR207	LAUTER	A38-0200	LAUTER			La Lauter de la frontière franco-allemande jusqu'au rejet de la station d'épuration de Wissembourg
67	FRCR207	LAUTER	A38-0200	LAUTER			La Lauter du rejet de la station d'épuration de Wissembourg jusqu'au barrage de Bienwald (exclus)
67	FRCR207	LAUTER	A38-0200	LAUTER			La Lauter de la frontière franco-allemande jusqu'à la frontière franco-allemande
88	FRCR208	MOSELLE1	A---0060	MOSELLE			Cours principal et l'ensemble des affluents et sous-affluents de la source jusqu'à sa confluence avec la Moselotte incluse
88	FRCR209, FRCR210, FRCR211	MOSELLE 2, MOSELLE 3, MOSELLE 4	A---0060	MOSELLE			Cours principal uniquement, de sa confluence avec Moselotte jusqu'à la limite du département des Vosges
54	FRCR211	MOSELLE 4	A---0060	MOSELLE			De la limite avec le département des Vosges jusqu'à sa confluence avec la Meurthe

Liste des cours d'eau du bassin Rhin-Meuse mentionnée au 2° du l'article L.214-17 du Code de l'Environnement

Dpt	MASSE D'EAU SIDAGE			TRONCON		LIMITES	
	CODE	NOM	CODE	NOM			
88	FRCR227 FRCR228	VOLOGNE 1 VOLOGNE 2	A43-0200	VOLOGNE	Cours principal et l'ensemble des affluents et sous-affluents de la source jusqu'à sa confluence avec le Barba incluse		
88	FRCR229	VOLOGNE 3	A43-0200	VOLOGNE	Cours principal uniquement de sa confluence avec le Barba jusqu'à sa confluence avec la Moselle		
88	FRCR233	NICHE	A4400300	NICHE	Cours principal et l'ensemble des affluents et sous-affluents de la source jusqu'à sa confluence avec la Moselle		
88	FRCR235	RUISSAUX D'ARGENT	A4400870	RUISSAU D'ARGENT	Cours principal et l'ensemble des affluents et sous-affluents de la source jusqu'à sa confluence avec la Moselle		
88	FRCR236	RUISSAUX DE SOBA	A4410340	RUISSAU DE SOBA	Cours principal et l'ensemble des affluents et sous-affluents de la source jusqu'à sa confluence avec la Moselle		
88	FRCR239	SAINT OGÉR	A4440300	SAINT OGÉR	Cours principal uniquement de la source jusqu'à la confluence avec la Moselle		
88	FRCR240 FRCR241	DURBION 1 DURBION 2	A45-0200	DURBION	Cours principal uniquement de la source jusqu'à la confluence avec la Moselle		
88	FRCR242	AVIERE	A46-0200	AVIERE	Cours principal uniquement du plan d'eau de Bouzey jusqu'à la confluence avec la Moselle		
88	FRCR242 FRCR277 FRCR278 et FRCR279	MEURTHE 1 MEURTHE 2 ET MEURTHE 3	A6--0100	MEURTHE	Cours principal uniquement de la source jusqu'au plan d'eau de Bouzey		
88	FRCR280 et FRCR279	MEURTHE 4 ET MEURTHE 3	A6--0100	MEURTHE	Cours principal et l'ensemble des affluents et sous-affluents de sa source jusqu'à la limite départementale entre les Vosges et la Meurthe-et-Moselle		
54	FRCR284, FRCR285 et FRCR286	VEZOUZE 1, VEZOUZE 2 ET VEZOUZE 3	A6--0110	VEZOUZE ET AFFLENTS DIRECTS	De la frontière entre les départements de la Meuse et la Meurthe-et-Moselle jusqu'à sa confluence avec la Moselle		
54 et 57	FRCR287, FRCR288 et FRCR289	MORTAGNE 1, MORTAGNE 2 ET MORTAGNE 3	A6--0120	MORTAGNE	Tout son cours et tout leur cours.		
54 et 88	FRCR296 et FRCR297	PLAINE 1 ET PLAIN E 2	A62-0200	PLAINE ET SES AFFLENTS EN RIVE GAUCHE	Tout son cours		
88	FRCR287	MORTAGNE 1	A6620770	RUISSAUX SAINT FLORENT	Tout son cours et tout leur cours.		
88	FRCR287	MORTAGNE 1	A6630350	RUISSAUX DE LA COLLINE DES EAUX (OU GAINDRUIT)	Cours principal uniquement de la source jusqu'à la confluence avec la Montagne		
88	FRCR287	MORTAGNE 1	A6650340	MONSEIGNEUR	Cours principal uniquement de la source jusqu'à la confluence avec la Montagne		
54 et 57	FRCR380, FRCR381	ORNE 1, ORNE 2	A8--0100	ORNE	De la frontière départementale entre la Meuse et la Meurthe-et-Moselle jusqu'à la Moselle		
57	FRCR437	EICHEL 2	A9220300	RUISSAUX DE GRENZBACH	Le ruisseau de Grenzbach et ses affluents et sous affluents de l'ancien moulin de Saint-Louis jusqu'à la limite des départements du Bas-Rhin et de la Moselle		

Liste des cours d'eau du bassin Rhin-Meuse mentionnée au 2° du l'article L.214-17 du Code de l'Environnement

Dpt	MASSE D'EAU SDAGE			TRONCON	LIMITES
	CODE	NOM	CODE		
55 et 88	FRB1R471 et FRB1R472	MEUSE 2 ET MEUSE 3	B---0000	MEUSE	De la frontière départementale entre les départements de la Meuse et des Vosges jusqu'à la confluence avec la Scance
55	FRB1R507	LA MEHOLLE	B2110300	LA MEHOLLE	La Ménolle de sa source à la Meuse
55	B1R513	MARSOUPE	B2220570	MARSOUPE ET SES AFFLUENTS	Le ruisseau de Marsoupe et ses affluents de sa source jusqu'à la Meuse
55	FRB1R524	FRANC BAN	B2350380	FRANC BAN ET SES AFFLUENTS	Le ruisseau du Franc-Ban et ses affluents de sa source jusqu'à sa confluence avec la Meuse
55	FRB1R529	FORGES	B3040300	FORGES/MONZEVILLE	Le ruisseau des Forges et le ruisseau de Montzerville sur tout leur cours
03, 54 et 55	FRB1R722 et FRB1R723	CHIERS 2 ET CHIERS 3	B4---0100	CHIERS	De la confluence avec la Crusnes jusqu'à la confluence avec la Meuse
54	FRB1R701 et FRB1R547	CRUSNES 1 ET CRUSNES 2	B41-0200	CRUSNES	Tout son cours
54 et 55	FRB1R552	OTHAIN 3	B43-0200	OTHAIN	De la confluence du ravin de grand Vau jusqu'à la Chiers